



# P3A



## Programme d'Appui à la mise en œuvre de l'Accord d'Association

### **Fiche de Projet de Jumelage**

DZ 13 ENPI FI 01 16 (DZ/33)

Mise en place d'un cadastre multifonctionnel

#### **Bénéficiaire**

Agence Nationale du Cadastre (ANC)

Ministère des Finances

## Table des matières

<b>Fiche de Projet de Jumelage .....</b>	<b>1</b>
Mise en place d'un cadastre multifonctionnel.....	1
Bénéficiaire .....	1
Ministère des Finances .....	1
<b>Liste des abréviations .....</b>	<b>3</b>
<b>1. Informations de base.....</b>	<b>4</b>
1.1    Programme .....	4
1.2    Référence jumelage .....	4
1.3    Intitulé du jumelage .....	4
1.4    Secteur .....	4
1.5    Pays bénéficiaire.....	4
<b>2. Objectifs.....</b>	<b>4</b>
2.1    Objectif général.....	4
2.2    Objectif spécifique.....	4
2.3    Contribution à la mise en œuvre de l'Accord d'association et au plan stratégique national	4
<b>3. Description du projet.....</b>	<b>7</b>
3.1    Contexte général et justification du jumelage .....	7
3.2    Activités connexes .....	8
3.3    Résultats.....	9
3.4    Activités.....	11
3.5    Apports de l'administration de l'État membre partenaire.....	27
<b>4. Cadre institutionnel.....</b>	<b>30</b>
<b>5. Budget .....</b>	<b>31</b>
<b>6. Modalités de mise en œuvre .....</b>	<b>31</b>
6.1    Autorité contractante du projet .....	31
6.2    Institution bénéficiaire et principaux homologues.....	31
6.3    Comité de pilotage du jumelage .....	34
<b>7. Calendrier de mise en œuvre .....</b>	<b>35</b>
<b>8. Durabilité du projet.....</b>	<b>35</b>
<b>9. Questions transversales .....</b>	<b>36</b>
<b>10. Conditionnalité et échelonnement.....</b>	<b>36</b>
<b>Annexes à la fiche de projet .....</b>	<b>38</b>
A.1.    Cadre logique .....	38
A.2.    Calendrier prévisionnel de mise en œuvre du jumelage .....	52

## Liste des abréviations

AA	Accord d'Association
ANC	Agence Nationale du Cadastre
AT	Assistance Technique
BOP	Budget Opérationnel de Programme
CDP	Chef de Projet
CE	Commission Européenne
CRJ	Conseiller (e) Résident du Jumelage
CoPIL	Comité de pilotage du projet
DCWi	Direction du Cadastre de Wilaya
DGPP	Direction Générale de la Prévision et des Politiques
DGI	Direction Générale des Impôts
DUE	Délégation de l'Union Européenne en Algérie
ECT	Expert court terme
EM	Etat Membre de l'UE
IGF	Inspection Générale des Finances
IEVP	Instrument Européen du Voisinage et du Partenariat
LOLF	Loi Organique relative aux Lois de Finances
MARA	Programme de Modernisation et d'Assistance aux Réformes Administratives
MCJ	Manuel Commun des Jumelages
MdF	Ministère des Finances
P3A	Programme d'Appui à la mise en œuvre de l'Accord d'Association
P3A-II	Programme d'Appui à l'Accord d'Association et au Plan d'Action du Voisinage
PSMFP	Plan Stratégique de Modernisation des Finances Publiques
RH	Ressources Humaines
SGDB	Système de Gestion des Bases de Données
SIDGI	Système d'Information de la DGI
SIG	Système d'Information Géographique
SNAT	Schéma National d'Aménagement du Territoire
SPRING	Support to Partnership, Reform and Inclusive Growth - Soutien au Partenariat, à la Réforme et à la Croissance inclusive
SWOT	Strengths, Weaknesses, Opportunites, Threats
TAIEX	Technical Assistance and Information Exchange
TdR	Termes de référence
UE	Union Européenne
UGP	Unité de Gestion du Programme

## 1. Informations de base

### 1.1 Programme

Programme d'appui à la mise en œuvre de l'Accord d'association Algérie-Union européenne : P3A-III

### 1.2 Référence jumelage

DZ13/ENPI/FI/01/16 (DZ/33).

### 1.3 Intitulé du jumelage

Mise en place d'un cadastre multifonctionnel

### 1.4 Secteur

Finances

### 1.5 Pays bénéficiaire

République algérienne démocratique et populaire

## 2. Objectifs

### 2.1 Objectif général

Appuyer l'administration algérienne dans ses efforts visant la modernisation des finances publiques et la mise en place d'un système d'information à composante géographique permettant la connaissance exhaustive de l'utilisation du territoire national tout en garantissant la sécurisation de la propriété domaniale et foncière publique et privée.

### 2.2 Objectif spécifique

Renforcer les capacités institutionnelles, techniques et administratives de l'ANC en matière de gestion et de concordance du fichier immobilier et contribuer à l'amélioration des finances publiques

### 2.3 Contribution à la mise en œuvre de l'Accord d'association et au plan stratégique national

#### 2.3.1 Cadre stratégique

L'objectif d'appuyer l'ANC dans ses performances s'inscrit dans le cadre des volets « coopération économique, statistique et financière » de l'Accord d'Association Algérie-Union Européenne (UE). Le présent volet de jumelage représente, en particulier, une forme concrète de mise en œuvre des articles 1, 47, 49, 79, et 80.

L'article 1 concerne les échanges humains, notamment dans le cadre des procédures administratives et la promotion de la coopération dans le domaine économique, social, culturel et financier.

L'article 47 a pour objectifs que :

- les parties s'engagent à renforcer leur coopération économique, dans leur intérêt mutuel et dans l'esprit du partenariat qui inspire le présent accord ;
- la coopération économique soutient l'action de l'Algérie, en vue de son développement économique et social durable ;
- cette coopération économique se situe dans le cadre des objectifs définis par la Déclaration de Barcelone.

L'article 49 fait référence aux moyens et modalités de réalisation d'une coopération économique à travers, notamment :

- un dialogue économique régulier entre les deux parties qui couvre tous les domaines de la politique macro-économique ;
- des échanges d'information et des actions de communication ;
- des actions de conseil, d'expertise et de formation ;
- de l'assistance technique, administrative et réglementaire ;
- de l'exécution d'actions conjointes ;
- des actions de soutien au partenariat et à l'investissement direct par des opérateurs, notamment privés, ainsi qu'aux programmes de privatisation.

L'article 79 concerne la mise en œuvre d'une coopération financière pour notamment la facilitation des réformes visant la modernisation de l'économie y compris le développement rural, la mise à niveau des infrastructures économiques, la promotion de l'investissement privé et des activités créatrices d'emplois, la prise en compte des conséquences sur l'économie algérienne de la mise en place progressive d'une zone de libre-échange, notamment sous l'angle de la mise à niveau et de la conversion d'industrie.

L'article 80 concerne l'adaptation des instruments propres à accompagner les politiques de développement et ceux visant à la libéralisation de l'économie algérienne et ce, dans le cadre des instruments communautaires destinés à appuyer les programmes d'ajustement structurel dans les pays méditerranéens, en vue du rétablissement des grands équilibres financiers et la création d'un environnement économique propice à l'accélération de la croissance et à l'amélioration du bien-être de la population algérienne.

### 2.3.2. Le plan d'action du gouvernement

Le plan d'action du gouvernement (PAG) définit des orientations pour l'administration des Domaines à laquelle est lié l'ANC dans le chapitre « *Consolidation de la sphère économique et financière* » (page 23). Il s'agit notamment de l'allègement des procédures, l'amélioration de la qualité des prestations et l'utilisation de l'outil informatique. Le PAG fixe comme objectif l'achèvement rapide des opérations d'établissement du cadastre général sur l'ensemble du territoire national.

Par ailleurs et de manière moins spécifique, la question domaniale et foncière est traitée en rapport avec diverses thématiques.

- L'absence de disponibilité de foncier industriel est au cœur des freins à l'investissement (page 20)

- La valorisation du patrimoine de l'Etat (page 22) est un axe de développement économique et l'administration des Domaines qui en est le gestionnaire a un rôle important à jouer.
- Il est également fait état de mettre à disposition le foncier urbanisable (page 50) pour le développement des Hauts Plateaux et la construction de logement (page 43).

La connaissance exhaustive du territoire est une réponse à ces thématiques. Le cadastre est au cœur de cette problématique comme inventaire à grande échelle de la propriété des personnes tant publiques que privées, de l'utilisation et de la gestion domaniale et foncière.

Après de nombreuses visites dans les services fonciers, le ministre des finances lors d'une réunion de travail a réaffirmé que le cadastre et les domaines sont une de ses priorités. Une action hautement prioritaire a été développée avec celles concernant le budget, la comptabilité publique et la mise en place du système d'information du ministère des finances.

L'appui à l'ANC dans ses fonctions liées au développement économique s'inscrit tout à fait dans le cadre de l'accord d'association Algérie-UE, la feuille de route de mise en œuvre ainsi que dans le plan d'action du gouvernement algérien.

### 2.3.2 Politique, stratégie et programmes

Si les textes régissant les institutions foncières datent de la moitié des années 70, la loi d'orientation foncière a été promulguée en 1990 (loi 90-25 d'orientation foncière).

C'est la loi de référence pour la définition des types de terres agricoles et des types de propriétés. La loi classe les biens fonciers et biens domaniaux.

Cependant force est de constater que l'Algérie ne dispose pas d'une stratégie nationale domaniale et foncière et que la question foncière revient régulièrement à l'ordre du jour notamment pour la recherche d'assiette foncière libre et disponible pour l'investissement.

Concernant les autres instruments à l'échelle nationale, le schéma national d'aménagement du territoire (SNAT 2025), constitue un instrument stratégique d'aménagement du territoire qui traduit et met en forme pour l'ensemble du territoire, les orientations stratégiques de la politique d'aménagement et de développement durable du territoire. La mise en œuvre du SNAT 2025 s'appuie sur 4 lignes directrices qui s'articulent autour de :

- «*la durabilité des ressources* ;
- *la création des dynamiques du rééquilibrage du territoire* ;
- *le renforcement de l'attractivité et la compétitivité des territoires* ;
- *l'équité sociale*».

La terre est une ressource importante dont il faut préserver la durabilité en mettant en œuvre une gestion raisonnée dans le cadre d'une connaissance exhaustive du territoire et des ressources disponibles. L'agence nationale du cadastre est une institution fondamentale pour la connaissance du territoire et l'objectif du Gouvernement de terminer rapidement les opérations du cadastre général contribue à renforcer la mission centrale de l'ANC.

L'action de la Commission s'inscrit dans ce contexte, sachant qu'elle intervient également dans le secteur de l'information géographique à travers la directive INSPIRE 2007/2/CE du 14 mars 2007<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Directive Inspire (PDF - 112 Ko)

La directive vise à favoriser l'échange des données au sein de la Communauté européenne dans le domaine de l'environnement pris dans un sens large. La directive n'a pas d'obligation ici, mais elle constitue un cadre de référence pour la mise en œuvre d'infrastructure de données spatiales (SDI Spatial Data Infrastructure) dont fait partie le cadastre multifonctionnel soutenu par l'ANC.

Le projet de jumelage est cohérent avec le programme du gouvernement exposé ci-dessus. Cet appui au renforcement des capacités de l'ANC va lui permettre d'améliorer ses compétences managériales, techniques et organisationnelles de suivi de la qualité et des opérations.

Le projet de jumelage en renforçant les capacités de l'ANC va doter le gouvernement d'outils de référence dans le choix des décisions et des politiques d'amélioration de la gestion intégrée de l'information domaniale et foncière dans le cadre du plan stratégique de modernisation des finances publiques.

### 3. Description du projet

#### 3.1 Contexte général et justification du jumelage

En application du décret exécutif A 89-234 du 27 octobre 1989, modifié et complété, portant *création d'une agence nationale du cadastre*, l'ANC a pour mission principale les opérations de cadastre général qui comprennent les travaux d'enquête foncière, de délimitation et de topographie jusqu'au dépôt de la documentation en vue de l'immatriculation des immeubles cadastrés au fichier immobilier pour délivrance du livret foncier.

Malgré les efforts consentis, l'ANC accuse encore un retard dans l'établissement du cadastre général. En effet, si les opérations de cadastre général sont à 3% d'être achevées d'ici la première moitié de 2017 (226,7 millions d'hectares tous types d'immeubles confondus), les opérations de cadastre général en milieu urbain n'ont pas atteint 50 % de la couverture urbaine et il reste encore un quart de la zone rurale à cadastrer (environ 4 millions d'hectares).

Il n'en reste pas moins que le défaut de concordance de la documentation foncière entre les différentes bases de données domaniales et foncière reste un facteur aggravant le manque de transparence dans la gestion domaniale et foncière. Ce manque associé à des données insuffisamment fiables, actualisées et exhaustives contribuent au déficit de confiance du citoyen et des institutions dans le système foncier.

Tout le secteur du foncier et l'ANC en particulier, se trouvent confrontés au cloisonnement entre compétences, niveaux d'organisation et secteur d'intervention alors que le partage d'informations représente un des piliers pour le développement efficient et concerté des ressources foncières.

Il est apparu que nombre d'informations en relation ou ayant une incidence sur la propriété des personnes publiques ou privées, sont détenues par diverses institutions mais ne sont pas partagées avec l'ANC et les institutions en charge du Domaine national. Ceci a conduit l'ANC à construire un programme de mise en place d'un cadastre multifonctionnel d'une part pour répondre à sa mission principale et d'autre part pour diversifier ses activités et participer au développement économique du pays. Les fonctions d'un tel cadastre sont nombreuses mais dans le contexte actuel, la fonction fiscale est à considérer avec une grande attention.

Un des points faibles est également le manque de coordination des systèmes d'information quand ils existent. Il y a donc un pressant besoin de rationaliser l'information, de la rendre compréhensible, disponible et accessible à tous.

Enfin, la gestion du foncier nécessite des connaissances multiples et de plus en plus élaborées. La majorité du personnel diplômé dans la gestion de la terre ne maîtrise que très peu l'outil informatique et ne maîtrise pas non plus toutes les étapes nécessaires à la mise en œuvre d'un SI. Des formations dans le cadre du jumelage viendront compléter leur compétence.

L'appui apporté par le jumelage va permettre à l'ANC de mettre en place un cadre de collaboration adapté avec les institutions partenaires au sein de la DGDN et ainsi assurer le renforcement du lien institutionnel avec la conservation foncière et les domaines, institutions partenaires qui doivent travailler ensemble pour assurer la sécurité de la propriété foncière.

Par ailleurs, les recettes de l'Etat sont affectées par les fluctuations du marché des hydrocarbures, qui crée à court et moyen terme une grande incertitude sur leur niveau et sur le financement des dépenses. Une réflexion est menée au sein du ministère des finances pour doter le pays d'un système fiscal moderne, indépendant de la fiscalité pétrolière et mettre en place la fiscalité locale (DGI). L'ANC est étroitement liée à la détermination de l'assiette fiscale grâce aux données permettant d'identifier et de localiser les biens et les personnes.

Le jumelage propose les 3 axes d'assistance correspondant aux axes du programme de Cadastre multifonctionnel de l'ANC : (i) la gestion intégrée et synchronisée des données domaniales, foncières et cadastrales avec emphase fiscale dans un système d'information opérationnel, (ii) l'assistance à l'harmonisation et la modernisation du corpus juridique et (iii) le renforcement des capacités à travers une assistance à la formation et à la communication institutionnelle, l'enjeu majeur pour l'ANC étant l'achèvement de la modernisation engagée depuis quelques années qui lui permettra d'atteindre l'objectif d'un meilleur service à l'usager et la participation à l'amélioration des finances publiques.

## 3.2 Activités connexes

### Initiatives nationales

Dans le cadre du Programme national d'investissement, l'ANC à travers ses services déconcentrés a pour mission entre autre d'identifier les assiettes foncières disponibles pour les différents projets d'investissement. Ces travaux se font souvent au détriment du cadastre général.

L'Agence nationale de l'habitat (ANH) est en relation avec la direction de la conservation foncière et du cadastre (DGDN) pour la délivrance massive de certificat négatif en vue de l'attribution de logements. L'ANC pourrait appuyer la réponse à cette demande dans les zones cadastrées.

### Coopération avec l'Union Européenne

L'Algérie et la Commission européenne ont ciblé dans le cadre des Programmes Indicatifs Nationaux des axes de coopération visant à accompagner l'économie algérienne dans sa transition. Cet appui de la Commission européenne se traduit par le financement de plusieurs programmes et projets dont certains sont en cours et d'autres en préparation qui viennent compléter, celui de l'appui à la mise en œuvre de l'AA.

## Initiatives internationales

La dernière coopération internationale s'est déroulée dans le cadre du programme MARA de 2004 à 2008 sur financement de l'UE. Les autres tentatives de coopérations bilatérales (néerlandaises et italiennes) n'ont pas abouti.

Depuis 2008, le secteur foncier algérien n'a reçu aucune aide directe et les initiatives ont toutes été spécifiques aux institutions algériennes.

### 3.3 Résultats

A l'issue du jumelage, les 3 résultats suivants devront avoir été réalisés :

Résultat 1. Dans l'objectif de mise en place d'un cadastre multifonctionnel avec une emphase fiscale, un système d'information permettant la gestion intégrée et synchronisée des données domaniales, foncières, cadastrales et le partage de l'information avec les utilisateurs de données géographiques est opérationnelle.

Résultat 2. Les propositions de révision des textes existants et la rédaction d'un nouveau texte traitant de l'utilisation de la donnée numérique sont disponibles.

Résultat 3. Le plan de formation est réalisé et mis en œuvre.

## Justification

**Résultat 1. Dans l'objectif de mise en place d'un cadastre multifonctionnel avec une emphase fiscale, un système d'information permettant la gestion intégrée et synchronisée des données domaniales, foncières, cadastrales et le partage de l'information avec les utilisateurs de données géographiques est opérationnelle.**

Cette première composante regroupe les 3 premiers axes du programme CMF. En effet, depuis plusieurs mois, l'ANC a développé un programme de Cadastre multifonctionnel (CMF) organisé en 5 axes dont les 3 premiers sont techniques et opérationnels. Les 3 axes concernent (i) les produits cadastraux, (ii) les utilisateurs et leur besoin en produits et données cadastrales et (iii) la normalisation des données cadastrales.

La constitution du cadastre général est une opération qui est initiée depuis la moitié des années 70. Les techniques cadastrales topographiques et d'enquête ont subi des mutations technologiques qui n'ont pas toujours été intégrées avec suffisamment de rigueur. Les opérations cadastrales ont notamment manqué de contrôle de la qualité des données collectées. Ceci a conduit l'ANC à revoir en profondeur la qualité de ses données. Par ailleurs le ministère des finances travaille à la mise en place d'un système d'information ministériel auquel l'ANC devra contribuer en partageant ses données et informations. Il faut donc réorganiser la base de données et la normaliser en suivant les standards internationaux (LADM/ISO19152).

L'ANC travaille actuellement avec deux bases de données indépendantes : une base attributaire et une base géographique. La vision est de mettre en place un cadastre moderne, répondant aux normes internationales (Concept Cadastre 2014 de la Fédération internationale des Géomètres), pouvant intégrer une infrastructure de données spatiales et permettant au citoyen et à l'usager un accès distant sécurisé et réglementé.

Le cœur du métier de l'agence nationale du cadastre est centré sur la propriété. Les opérations de cadastre général sont en passe de s'achever et l'ANC devra assurer la conservation cadastrale avec l'objectif d'assurer la concordance du fichier immobilier. Cependant l'information cadastrale exhaustive, fiable et actualisée est une donnée importante pour l'élargissement de la matière imposable et de l'assiette par l'identification des îlots et des biens (entités stables) et par la localisation des contribuables et des activités économiques.

La fonction fiscalité du cadastre multifonctionnel est au cœur des préoccupations du ministère des finances. En effet le plan stratégique de modernisation des finances publiques a pour objectif de rétablir l'équilibre des comptes publics notamment en créant des recettes. Elargir l'assiette grâce à une connaissance exhaustive du territoire est une mission du cadastre multifonctionnel.

## Indicateurs

### Indicators

- Le pourcentage de données intégrées dans le système d'information est en augmentation (70%)
- La méthodologie d'intégration de la délimitation des limites de communes est testée sur au moins une wilaya.
- Le stock d'instances de mise à jour (environ 80.000) est diminué de 80%.
- Toutes les sections sont ajustées dans au moins une wilaya pilote.
- La faisabilité de la mise en place des procédures automatisées est validée.
- Le cahier d'expression des besoins est disponible.
- Les données cadastrales sont normalisées.
- Les formats d'échange de données entre utilisateurs et systèmes sont définis.
- Les spécifications techniques de l'architecture nécessaire sont définies.
- Le cahier des charges d'acquisition du matériel est disponible.
- La méthodologie du géoportail est disponible.
- Les profils et les droits d'accès sont définis.
- Le schéma de sécurisation du réseau entre les divers échelons administratifs (DG, DRC et DCWi) et vers les utilisateurs extérieurs est élaboré.
- La faisabilité du développement de la fonction fiscale du cadastre multifonctionnel est validée.

## Résultat 2. Les propositions de révision des textes existants et la rédaction d'un nouveau texte traitant de l'utilisation de la donnée numérique sont disponibles.

L'axe 5 du programme CMF développé au sein de l'ANC traite de la réglementation. La réflexion porte sur la révision des textes et sur les nouveaux textes à présenter pour le traitement, la consultation, l'utilisation et la mise à jour des données numériques et des outils associés. En effet, le corpus législatif et réglementaire en relation avec le système foncier date principalement de 1975. Depuis le début du millénaire, les avancées technologiques ont modifié ou modifieront les procédures de travail et doivent être prises en compte dans la législation et la réglementation.

Par ailleurs, certains ministères, dont le ministère de l'intérieur ont mis en place des systèmes d'information gérant la demande et la délivrance de documentation électronique (état civil, casier judiciaire, etc. ...) ou sont très avancés sur la question de la signature électronique.

Ces expériences doivent être inventoriées pour nourrir la réflexion.

Dans l'optique de la mise en place d'un cadastre multifonctionnel, un inventaire exhaustif des textes en relation avec le foncier et l'information géographique doit être élaboré. Le partage d'expériences avec d'autres institutions doit nourrir la réflexion et servir de base à l'analyse du système et aux améliorations à apporter.

### Indicateurs

L'analyse du dispositif des textes législatifs et règlementaires est réalisée, avec le cas échéant, les propositions d'amendements.

L'analyse des manuels de procédures existants est réalisée.

Le recueil de textes est disponible.

Les projets de texte et leur justification sont disponibles.

### Résultat 3. Le plan de formation est réalisé et mis en œuvre.

L'axe 4 du programme CMF concerne la formation et de la conversion des profils. Il est centré sur la réflexion à mener pour la formation des agents de l'ANC sur les techniques à maîtriser pour aborder le traitement, la consultation, l'utilisation et la mise à jour des données numériques et des outils associés.

En effet pour affronter le défi de mise en place d'un cadastre multifonctionnel en parallèle de l'achèvement du cadastre général en s'appuyant sur les ressources humaines disponibles, il est impératif de disposer d'un plan de formation détaillé permettant de définir les ressources et compétences existantes, les objectifs à relever en matière de changements et mutations technologiques et l'adaptation des postes et profils.

### Indicateurs

Le pôle de formation et formateurs est opérationnel.

Le plan de formation est élaboré.

L'élaboration des fiches de poste est organisée.

Une stratégie et un plan de communication interne sont disponibles.

20 personnes formées sur des thématiques généralistes.

48 personnes formées dans les différentes formations spécifiques.

5 mallettes pédagogiques numériques disponibles.

## 3.4 Activités

*Il est à noter que les moyens estimés ci-après pour chacune des activités du jumelage, ainsi que le nombre de 538 h/j nécessaires, sont exposés à titre indicatif. Les États membres conservent toute latitude pour apporter leur plus-value et proposer les moyens qui leur semblent les mieux adaptés pour réaliser les activités de façon optimale. Seuls les résultats du jumelage demeurent intangibles.*

### 3.4.0 Visibilité : séminaires de lancement et de clôture du jumelage.

#### Activité A.0.1 : Séminaire de lancement

Cette conférence est organisée pour aider à la mobilisation interne de tous les acteurs du projet et à leur sensibilisation sur le rôle de leur contribution dans les diverses activités prévues. Le séminaire est aussi un support de visibilité pour le projet de jumelage. Il se déroulera sur une demi-journée et sera organisé en présence de personnalités de haut niveau tant du côté algérien que de l'État membre partenaire ; sa réalisation doit avoir lieu au courant des trois premiers mois de mise en œuvre du projet.

#### Activité A.0.2 : Séminaire de clôture

Cette conférence est organisée durant le dernier mois de mise en œuvre du projet de jumelage afin de présenter un bilan des activités réalisées, un bilan des résultats ainsi que des recommandations pour la pérennisation des acquis du jumelage.

Nota : Dans la perspective d'une économie d'échelle, l'une et l'autre de ces conférences A.0.1 & A.0.2 pourraient être organisées respectivement dans les mêmes semaines que le premier et le dernier comité de pilotage, respectivement.

### 3.4.1 Résultat 1 : Dans l'objectif de mise en place d'un cadastre multifonctionnel avec une emphase fiscale, un système d'information permettant la gestion intégrée et synchronisée des données domaniales, foncières et cadastrales et le partage de l'information avec les utilisateurs de données géographiques est opérationnel.

Expert-clé algérien responsable du résultat 1 : Madame Meriem BENMOULLOUD  
 Algerian Key Expert : Ms Meriem BENMOULLOUD

<b>Activité :</b> <b>A.1.1.</b>	<b>Elaborer le diagnostic des procédures, produits (carte, registre, base de données), ressources et outils de l'ANC</b>			
<b>Description ►</b>	Depuis plusieurs mois, l'ANC a développé un programme de Cadastre multifonctionnel (CMF) organisé en 5 actions dont les 3 premières sont techniques et opérationnelles. Elles concernent les produits cadastraux, les utilisateurs et leur besoin en produits et données cadastrales et la normalisation des données. Un travail d'organisation de ces activités sera poursuivi au cours de l'année 2016.			
<b>Début ►</b>	<b>Mois</b>	<b>Fin ►</b>	<b>Mois</b>	<b>Nb. h/j EMP ►</b> <b>5</b>
<b>Missions ►</b>	1 expert(s) EMP x 1 mission(s) x 5 jour (s)			

<b>Organisation ► de l'activité / méthodologie</b>	<p>Cette activité débutera par l'analyse de la documentation existante produite et archivée par le programme CMF. L'analyse portera sur les produits, les utilisateurs et leur besoin, les ressources disponibles et les procédures.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Analyser les mécanismes entre utilisateurs et producteurs de données géographiques et les relations avec le CNIG</li> <li>• Analyser les produits cadastraux</li> <li>• Analyser les procédures</li> <li>• Analyser les ressources</li> <li>• Organiser un atelier de restitution</li> </ul> <p>Le CRJ accompagnera l'expert pour renforcer la base de connaissance du système foncier algérien dans toutes ses composantes en réalisant le diagnostic de l'existant au début du jumelage. Ce diagnostic servira de ligne de base pour la situation en début de jumelage.</p>		
<b>Livrable(s) ► produit(s) au terme de l'activité</b>	<p>Proposition de définition et de formalisation des tâches Rapport d'analyse et recommandations Rapport des activités de coordination Rapport de l'atelier de restitution</p>		
<b>Ressources ► EMP</b>	<b>Experts EMP :</b> 1 expert en systèmes fonciers et cadastraux	<b>Ressources ► RADP</b>	<b>Experts algériens :</b> ANC
<b>Autres ► ressources (matérielles)</b>			

EMP : État(s) membre(s) partenaire(s)

RADP : République algérienne démocratique et populaire

<b>Activité : A.1.2.</b>	<b>Accompagner les opérations de réorganisation de la base de données</b>
<b>Description ►</b>	<p>La constitution du cadastre général est une opération qui est initiée depuis la moitié des années 70. Les techniques cadastrales topographiques et d'enquête ont subi des mutations technologiques qui n'ont pas toujours été intégrées avec beaucoup de rigueur. Les opérations cadastrales ont manqué de contrôle qualité. Ceci a conduit l'ANC à revoir en profondeur la qualité des données. Par ailleurs le ministère des finances est investi dans la mise en place d'un système d'information ministériel auquel l'ANC devra contribuer en partageant ses données et informations. Il sera donc nécessaire de réorganiser la base de données en la normalisant en suivant les standards internationaux (LADM/ISO19152).</p>
<b>Début ►</b>	<b>Mois</b> <b>Fin ►</b> <b>Mois</b> <b>Nb. h/j EMP ►</b> <b>70</b>
<b>Missions ►</b>	1 expert(s) EMP x 2 mission(s) x 5 jour(s) 4 expert(s) EMP x 3 mission(s) x 5 jour (s)

<b>Organisation ► de l'activité / méthodologie</b>	<p><b>A.1.2.1. Analyser le contenu de la base de données, élaborer des recommandations et des propositions d'amendements (2 missions de 5 jours)</b>      Cette activité débutera par l'analyse du contenu de la base de données afin de proposer des adaptations et des recommandations. Elle se poursuivra par l'appui à la mise en œuvre des recommandations et à l'intégration de données topologiquement réorganisées et modernisées :</p> <p><b>A.1.2.2. Elaborer une méthodologie et appuyer l'intégration des données réorganisées et modernisées et à l'ajustement des entités graphiques (6 missions de 5 jours)</b>      Le cadastre est géré par section indépendante. Il s'agira de proposer une méthodologie et une typologie pour l'ajustement des entités graphiques discordantes et d'accompagner la mise en œuvre. Si la méthodologie est validée, il s'agira de la tester sur au moins un site pilote (wilaya Tlemcen, Sétif, Djelfa).</p> <p><b>A.1.2.3. Elaborer une méthodologie et appuyer l'intégration des limites de communes dans la base de données (3 missions de 5 jours)</b>      Actuellement les communes sont délimitées. Il s'agira de proposer une méthodologie pour la l'intégration de la délimitation des limites intercommunales et l'appliquer à au moins un site pilote (Wilaya Khenchela, M'Sila, Naama)</p> <p><b>A.1.2.4. Elaborer une méthodologie et appuyer la résorption du stock d'instances de mise à jour et la tester sur au moins un site pilote (3 missions de 5 jours)</b>      La direction de la production est submergée d'instance de mise à jour du fait des méthodes employées au cours du temps (du manuel au numérique). Ces demandes de mise à jour sont porteuses de modification de la documentation cadastrale autorisée par la loi dans certaines limites. Au cours de cette activité, il s'agira de proposer une méthodologie pour résorber le stock d'instances de mise à jour. Si la méthodologie est validée, la tester sur au moins un site pilote (wilaya Oran, Chlef, Guelma).</p>		
<b>Livrable(s) ► produit(s) au terme de l'activité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Rapport d'évaluation du contenu de la base</li> <li>– Un plan de suivi avec recommandations</li> <li>– Rapport définissant la situation de la base au début du jumelage et planifiant le suivi et l'évaluation de l'intégration des données.</li> <li>– Rapport d'évaluation à mi-parcours</li> <li>– Rapport d'évaluation finale ;</li> <li>– Manuel bilingue décrivant la typologie et la méthodologie de mise en œuvre de l'ajustement</li> <li>– Manuel bilingue des opérations de délimitation des limites intercommunales</li> <li>– Manuel bilingue des opérations pour le traitement des instances de mise à jour.</li> </ul>		
<b>Ressources ► EMP</b>	<b>Experts EMP : Expert en base de données et SIG Expert en organisation Expert en délimitation de limites administratives</b>	<b>Ressources ► RADP</b>	<b>Experts algériens : ANC</b>
<b>Autres ► ressources (matérielles)</b>	Transport interne sur le(s) site(s) pilote		

<b>Activité :</b> <b>A.1.3.</b>	<b>Accompagner la conception d'un e-cadastre</b>				
<b>Description ►</b>	L'ANC travaille actuellement avec deux bases de données indépendantes : une base attributaire et une base géographique. La vision est de mettre en place un cadastre moderne, répondant aux normes internationales (Concept Cadastre 2014 de la Fédération internationale des Géomètres), pouvant intégrer une infrastructure de données spatiales et permettant au citoyen et à l'usager un accès distant sécurisé et réglementé.				
<b>Début ►</b>	<b>Mois</b>	<b>Fin ►</b>	<b>Mois</b>	<b>Nb. h/j EMP ►</b>	<b>95</b>
<b>Missions ►</b>	2 expert(s) EMP x 2 mission(s) x 5 jour (s) 6 expert(s) EMP x 2 mission(s) x 5 jour (s) 2 expert(s) EMP x 1 mission(s) x 5 jour(s)				
<b>Organisation ► de l'activité / méthodologie</b>	<p><u>A.1.3.1 Elaborer un manuel pour les échanges et les flux de données et étudier la faisabilité des procédures automatisées (5 missions de 5 jours)</u>      Cette activité débutera par l'élaboration de manuels de procédures qui décriront l'utilisation et la mise à jour des données ainsi que les échanges et flux, notamment avec la conservation foncière et les domaines      Il s'agira ensuite d'examiner la faisabilité des procédures automatisées de circulation de documents fonciers en format électronique. Si la faisabilité est confirmée il s'agira de définir les procédures. Lorsque les procédures de circulation et de flux seront abouties il est proposé de mettre en place les procédures automatisées dans au moins un site pilote (Alger, Tlemcen, Témouchent)      Deux ateliers seront organisés : (i) atelier de restitution et validation de l'étude de faisabilité et (ii) atelier de préparation de l'opération pilote.</p> <p><u>A.1.3.2. Appuyer les études concernant (i) l'expression des besoins, (ii) la normalisation des données, (iii) les formats d'échange et (iv) l'architecture système (9 missions de 5 jours)</u>      Pour organiser les tâches l'équipe appuiera la direction de la production dans</p>				
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• la rédaction du cahier d'expression des besoins.</li> <li>• la normalisation des données cadastrales dans le cadre des normes internationales</li> <li>• la définition des formats d'échange de données entre utilisateurs et systèmes.</li> <li>• la définition des spécifications techniques de l'architecture nécessaire</li> <li>• la rédaction du cahier des charges d'acquisition du matériel</li> </ul> <p><u>A.1.3.3. Elaborer une méthodologie pour la mise en place d'un Géoportail (2 missions de 5 jours)</u>      La méthodologie pour un géoportail nécessaire à la mise en ligne de l'information et à la simplification des demandes et de leur traitement en direction de l'usager sera élaborée. Si les moyens le permettent, elle pourra être mise en œuvre dans au moins un site pilote (wilaya Alger, Annaba, Constantine).</p>				

	<p>Deux ateliers seront organisés : (i) atelier de restitution et validation de l'étude pour la mise en place d'un géoportail et (ii) atelier de préparation de l'opération pilote</p> <p><b>A.1.3.4. Définir les profils, droits d'accès et élaborer le schéma de sécurisation du réseau (4 missions de 5 jours)</b></p> <p>Dans l'objectif d'une mise en ligne des données cadastrales, il sera nécessaire d'étudier les profils des diverses personnes pouvant accéder (professionnels, citoyens, usagers, etc.) et les droits d'accès qui leur seront ouverts (totalité de l'information, information spécifique ou personnelle, etc).</p> <p>L'ouverture de la base de données et le partage des données demande une étude détaillée des profils et les droits d'accès, mais également l'élaboration du schéma de sécurisation du réseau entre les divers échelons administratifs et vers les utilisateurs extérieurs</p>		
<b>Livrable(s) ► produit(s) au terme de l'activité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Manuel de procédure pour l'utilisation et la mise à jour des données de la conservation foncière.</li> <li>– Manuel de procédure pour l'utilisation et la mise à jour des données des domaines</li> <li>– Rapport d'étude de faisabilité</li> <li>– Cahier des charges d'acquisition du matériel</li> <li>– Rapport de spécifications techniques de l'architecture nécessaire</li> <li>– Cahier d'expression des besoins.</li> <li>– Guide de normalisation des données cadastrales et foncières.</li> <li>– Feuille de route</li> <li>– Rapport d'activités</li> <li>– Rapport méthodologique pour la mise en œuvre d'un géoportail</li> <li>– Rapport d'activité et projet de convention pour l'accès aux données</li> <li>– Schéma du réseau</li> <li>– Cahier des charges de mise en place du réseau.</li> </ul>		
<b>Ressources ► EMP</b>	<b>Experts EMP : Expert en Geoportail</b> <b>Expert en projet informatique de modernisation</b> <b>Expert en ingénierie des procédures</b>	<b>Ressources ► RADP</b>	<b>Experts algériens : ANC</b>
<b>Autres ► ressources (matérielles)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Transport interne sur le(s) site(s) pilote</li> </ul>		

<b>Activité :</b> <b>A.1.4.</b>	<b>Appuyer le développement de la fonction fiscale du cadastre multifonctionnel au service du ministère des Finances</b>				
<b>Description ►</b>	<p>Le cœur du métier de l'agence nationale du cadastre est centré sur la propriété privée. Les opérations de cadastre général sont en passe de s'achever et l'ANC devra assurer la conservation cadastrale avec l'objectif d'assurer la concordance du fichier immobilier. Cependant l'information cadastrale exhaustive, fiable et actualisée est une donnée importante pour l'élargissement de la matière imposable et de l'assiette par l'identification des îlots et des biens (entités stables) et par la localisation des contribuables et des activités économiques.</p> <p>La fonction fiscalité du cadastre multifonctionnel est au cœur des préoccupations du ministère des finances. En effet le plan stratégique de modernisation des finances publiques a pour objectif de rétablir l'équilibre des comptes publics notamment en créant des recettes. Élargir l'assiette grâce à une connaissance exhaustive du territoire est une mission du cadastre multifonctionnel.</p> <p>Deux ateliers seront organisés : (i) atelier de restitution et validation de l'étude de faisabilité et (ii) atelier de préparation de l'opération pilote.</p>				
<b>Début ►</b>	Mois	<b>Fin ►</b>	Mois	<b>Nb. h/j EMP ►</b>	<b>45</b>
<b>Missions ►</b>	1 expert EMP x 9 mission(s) x 5 jour(s)				
<b>Organisation de l'activité / méthodologie</b>	<p>L'activité débutera par une étude de faisabilité du développement de la fonction fiscale du cadastre multifonctionnel. Si la faisabilité est confirmée, l'équipe s'attachera à définir les procédures en collaboration avec les institutions en charge de la fiscalité notamment immobilière sans oublier les impôts et taxes liées à la localisation des activités et des contribuables.</p> <p>Si le travail de définition des procédures aboutit, les procédures seront testées et mises en place dans au moins un site pilote (wilaya Alger, Annaba, Constantine).</p>				
<b>Livrable(s) ► produit(s) au terme de l'activité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Rapport de faisabilité</li> <li>– Report of feasibility</li> </ul>				
<b>Ressources ► EMP</b>	Experts EMP : Expert en ingénierie des procédures Expert en fiscalité immobilière	<b>Ressources RADP</b>	<b>Experts algériens : ANC, DGI</b>		
<b>Autres ► ressources (matérielles)</b>	–				

<b>Activité :</b> <b>A.1.5.</b>	<b>Visite d'étude</b>				
<b>Description ►</b>	1 visite d'étude				
<b>Début ►</b>	Mois 3	<b>Fin ►</b>	Mois 3	<b>Nb. h/j EMP ►</b>	5
<b>Missions ►</b>	6 expert(s) RADP x 5 x jour(s)				
<b>Organisation ► de l'activité / méthodologie</b>	La visite d'étude, de cinq jours ouvrables a pour but de bénéficier des expériences des états membres de l'UE, qui partagent les mêmes problématiques				
<b>Livrable(s) ► produit(s) au terme de l'activité</b>	Rapport de visite d'étude élaboré par le bénéficiaire				
<b>Ressources ► EMP</b>	Experts EMP :	<b>Ressources ► RADP</b>	<b>Experts algériens : 6</b>		
<b>Autres ► ressources (matérielles)</b>					

### 3.4.2. Résultat 2 : Les propositions de révision des textes existants et la rédaction d'un nouveau texte traitant de l'utilisation de la donnée numérique et l'échange données entre institutions sont disponibles

Expert-clé algérien responsable du résultat 2 : Monsieur Salaheddine BARKAT

<b>Activité :</b> <b>A.2.1.</b>	<b>Réaliser le diagnostic de la situation législative et réglementaire du système foncier</b>
<b>Description ►</b>	<p>Dans le cadre du programme CMF développé au sein de l'ANC, un projet spécifique traitant de la réglementation est en cours de démarrage. Il est centré sur la réflexion à mener pour la révision des textes et sur les nouveaux textes à présenter pour le traitement, la consultation, l'utilisation et la mise à jour des données numériques et des outils associés.</p> <p>En effet, le corpus législatif et réglementaire en relation avec le système foncier date principalement des années 1975. Des propositions de révision et d'harmonisation des textes ont été faites dans le cadre du projet MARA, financé par l'UE mais n'ont pas été suivies d'effet. Par ailleurs depuis 2008, les avancées technologiques ont modifié ou modifieront les procédures de travail et devront être intégrées.</p> <p>Dans l'optique de la mise en place d'un cadastre multifonctionnel, un inventaire exhaustif des textes en relation avec le foncier et l'information géographique doit être élaboré pour servir de base à une analyse SWOT du système et aux améliorations à apporter.</p>

	<u>Nota</u> : Comme pour les autres projets du programme CMF, un travail d'organisation de ces activités sera poursuivi au cours de l'année 2016.				
<b>Début ►</b>	<b>Mois 1</b>	<b>Fin ►</b>	<b>Mois 6</b>	<b>Nb. h/j EMP ►</b>	<b>5</b>
<b>Missions ►</b>	1 expert(s) EMP x 1 mission(s) x 5 jour(s)				
<b>Organisation ► de l'activité / méthodologie</b>	<p>L'activité débutera par une étude exhaustive des textes en relation avec le système foncier. Le recensement et l'analyse de toute la documentation existante seront réalisés afin de capitaliser le travail déjà effectué.</p> <p>L'analyse du cadre juridique devra spécifier les rôles, les responsabilités, les droits et obligations des acteurs du foncier, les niveaux de décentralisation (région, wilaya, commune), les procédés et les moyens nécessaires à la bonne coordination entre tous les acteurs</p> <p>Il sera ensuite fait des propositions d'amendements qui conduiront à une analyse des forces et faiblesses du système foncier en vue de la mise en œuvre d'un cadastre multifonctionnel.</p>				
<b>Livrables</b>	Rapport d'analyse du dispositif juridique et des procédures avec un tableau de type SWOT				
<b>Ressources ► EMP</b>	<b>Experts EMP : expert en réglementation</b>	<b>Ressources ► RADP</b>	<b>Experts algériens :</b>		
<b>Autres ► ressources (matérielles)</b>					

<b>Activité :</b> <b>A.2.2.</b>	<b>Faire l'inventaire de la législation et la réglementation existantes permettant de collecter les données nécessaires à la connaissance exhaustive de l'utilisation du territoire national</b>				
<b>Description ►</b>	<p>Dans l'optique de la mise en place d'un cadastre multifonctionnel, un inventaire exhaustif des textes en relation avec le foncier et l'information géographique doit être élaboré pour servir de base à une analyse SWOT du système et aux améliorations à apporter.</p> <p>Par ailleurs, certains ministères, dont le ministère de l'intérieur ont mis en place des systèmes d'information gérant la demande et la délivrance de documentation électronique (état civil, casier judiciaire, etc. ...) ou sont très avancés sur la question de la signature électronique. Ces expériences doivent être inventoriées pour nourrir la réflexion.</p>				
<b>Début ►</b>	<b>Mois 5</b>	<b>Fin ►</b>	<b>Mois 9</b>	<b>Nb. h/j EMP ►</b>	<b>10</b>
<b>Missions ►</b>	1 expert(s) EMP x 2 mission(s) x 5 jour(s)				
<b>Organisation ► de l'activité / méthodologie</b>	<p>L'activité débutera par une étude exhaustive des textes en relation avec la production d'information géographique en vue de la mise en œuvre d'un cadastre multifonctionnel (mines, forêts, agriculture, justice, collectivités locales, tourisme, aménagement du territoire, etc...). Le recensement et</p>				

	<p>l'analyse de toute la documentation existante (textes de lois et travaux de groupe et commission, autres projets en relation avec le foncier et l'information géographique) seront réalisés afin de capitaliser le travail déjà effectué.</p> <p>L'analyse du cadre juridique devra spécifier les rôles, les responsabilités, les droits et obligations des acteurs, les niveaux de décentralisation, les procédés et les moyens nécessaires à la bonne coordination entre tous les acteurs</p> <p>Il sera ensuite fait des propositions d'amendements qui conduiront à une analyse des forces et faiblesses du système en vue de la mise en œuvre d'un cadastre multifonctionnel.</p>			
<b>Livrable(s) ► produit(s) au terme de l'activité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Recueil de textes</li> <li>– Rapport avec schémas et organigrammes</li> </ul>			
<b>Ressources ► EMP</b>	<b>Experts EMP :</b>	<b>Ressources ► RADP</b>	<b>Experts algériens :</b>	
<b>Autres ► ressources (matérielles)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>–</li> </ul>			

<b>Activité :</b> <b>A.2.3.</b>	<b>Accompagner l'élaboration et la rédaction des textes manquants et la révision des textes existants</b>			
<b>Description ►</b>	<p>Les textes doivent être revus et harmonisés avec les axes du plan stratégique de la régie des domaines. Par ailleurs, l'ANC a mis en place un programme de mise en place d'un cadastre multifonctionnel dont les données réorganisées pourront être utilisées par divers utilisateurs et producteurs de données géographiques. Une adaptation des textes doit être pensée dans cette globalité. Il sera établi une feuille de route de la révision du corpus juridique jusqu'à l'élaboration de textes pouvant être présentés en Conseil des ministres.</p> <p>.</p>			
<b>Début ►</b>	<b>Mois 10</b>	<b>Fin ►</b>	<b>Mois 17</b>	<b>Nb. h/j EMP ►</b> <b>60</b>
<b>Missions ►</b>	2 expert(s) EMP x 6 mission(s) x 5 jour(s)			
<b>Organisation ► de l'activité / méthodologie</b>	<p>A partir de la collecte et de l'analyse de l'activité précédente, un groupe de travail s'attachera à dessiner le nouveau corpus législatif en revoyant les textes existants et en proposant de nouveaux textes encadrant les nouvelles pratiques : paratge de données, mise à jour et retro alimentation des bases de données, accès à l'information, simplification des procédures, etc ...</p>			
<b>Livrable(s) ► produit(s) au terme de l'activité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Feuille de route pour la révision et l'élaboration du corpus juridique</li> <li>- Rapport de suivi évaluation de la révision et de l'élaboration du corpus juridique</li> </ul>			

<b>Ressources ►</b> <b>EMP</b>	<b>Experts EMP : Expert en réglementation</b>	<b>Ressources ►</b> <b>RADP</b>	<b>Experts algériens : ANC</b>
<b>Autres ►</b> <b>ressources (matérielles)</b>	Sans objet		

<b>Activité :</b> <b>A.2.4.</b>	<b>Appuyer les opérations de communication intersectorielle et grand public</b>				
<b>Description ►</b>	<p>Le cloisonnement interne à la régie des Domaines et les difficultés d'échange et de connaissance des missions de chaque institution en charge d'une partie d'information géographique imposent de mettre en place une stratégie de communication spécifique.</p> <p>Par ailleurs, la sensibilisation du public sur les questions complexes et souvent conflictuelles relatives à la gestion foncière est essentielle. Les campagnes de sensibilisation du public peuvent, avec le temps, provoquer un changement des mentalités et encourager l'appropriation des processus notamment ceux en relation avec l'équité et le civisme fiscal.</p> <p>Pour bien informer le public et les institutions partenaires, il est nécessaire de mettre en œuvre la stratégie et le plan de communication.</p>				
<b>Début ►</b>	Mois	<b>Fin ►</b>	Mois	<b>Nb. h/j EMP ►</b>	18
<b>Missions ►</b>	<p>4 expert (s) EMP x 1 mission(s) x2 jour(s)</p> <p>1 expert(s) EMP x 2 mission(s) x 5 jour(s)</p>				
<b>Organisation ► de l'activité / méthodologie</b>	<p>L'activité débutera par une conférence de haut niveau à laquelle les ministères producteur et utilisateurs de données en coopération avec le CNIG seront invités pour mettre au même niveau d'information les institutions touchées par la mise en place d'un cadastre multifonctionnel.</p> <p>Dans un second temps l'appui à l'organisation de Campagnes d'information et sensibilisation de parties prenantes (fonctionnaires, élus, population, professionnels etc.) sur le changement et respect des procédures, incluant les relations avec la publicité foncière et la gestion domaniale sera au cœur de la coopération avec la cellule de communication de l'ANC.</p> <p>En collaboration avec cette dernière, il faudra notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Définir le public et les institutions cible</li> <li>• Définir la stratégie de communication</li> <li>• Développer un plan détaillé de communication (message, lieu, supports, cahier des charges d'un appel d'offre pour sa réalisation, etc....)</li> </ul>				
<b>Livrable(s) ► produit(s) au terme de l'activité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Conférence organisée et support de présentation des conférenciers. Revue</li> <li>- Revues de presse</li> </ul>				

<b>Ressources ► EMP</b>	<b>Experts EMP : Expert en communication institutionnelle</b>	<b>Ressources ► RADP</b>	<b>Experts algériens : ANC</b>
<b>Autres ► ressources (matérielles)</b>	Sans objet		

<b>Activité : A.2.5 .</b>	<b>Visite d'étude</b>			
<b>Description ►</b>	Cette visite d'étude est axée sur l'organisation, les techniques d'élaboration et d'évaluation des textes notamment de l'utilisation de l'information numérique ainsi que la communication dans un établissement similaire dans l'UE			
<b>Début ►</b>	<b>Mois 16</b>	<b>Fin ►</b>	<b>Mois 16</b>	<b>Nb. h/j EMP ►</b> <b>6</b>
<b>Missions ►</b>	6 expert(s) RADP x 5 x jour(s)			
<b>Organisation ► de l'activité / méthodologie</b>	Visite d'une institution homologue Présentation et études sur les méthodologies et procédures définies .			
<b>Livrable(s) ► produit(s) au terme de l'activité</b>	Rapport sur visite d'étude, élaboré par le bénéficiaire			
<b>Ressources ► EMP</b>	<b>Experts EMP :</b>	<b>Ressources ► RADP</b>	<b>Experts algériens : 6</b>	
<b>Autres ► ressources (matérielles)</b>				

### 3.4.3. Résultat 3 : Le plan de formation et réalisé et mis en œuvre.

Expert-clé algérien responsable du résultat 3 : Monsieur Youcef KAIZANI

<b>Activité : A.3.1.</b>	<b>Réaliser un diagnostic de l'existant et émettre des recommandations pour un plan d'actions.</b>
<b>Description ►</b>	Dans le cadre du programme CMF développé au sein de l'ANC, un projet spécifique traitant de la formation et de la conversion des profils est en cours d'élaboration. Il est centré sur la réflexion à mener pour la formation des agents de l'ANC sur les techniques à maîtriser pour aborder le traitement, la consultation, l'utilisation et la mise à jour des données numériques et des outils associés.  En effet pour affronter le défi de mise en place d'un cadastre multifonctionnel en parallèle de l'achèvement du cadastre général en s'appuyant sur les ressources humaines disponibles, il est impératif de disposer d'un plan de

	<p>formation détaillé permettant de définir les ressources et compétences existantes, les objectifs à relever en matière de changements et mutations technologiques et l'adaptation des postes et profils.</p> <p>Préalablement il est nécessaire de réaliser un diagnostic de l'existant et de faire des recommandations pour un plan d'action efficient.</p> <p><u>Nota</u> : Comme pour les autres projets du programme CMF, un travail d'organisation de ces activités sera poursuivi au cours de l'année 2016.</p>				
<b>Début ►</b>	<b>Mois 1</b>	<b>Fin ►</b>	<b>Mois 7</b>	<b>Nb. h/j EMP ►</b>	<b>5</b>
<b>Missions ►</b>	1expert(s) EMP x 1 mission(s) x 5 jour(s)				
<b>Organisation ► de l'activité / méthodologie</b>	L'activité débutera par un diagnostic de la situation existante qui aboutir à la rédaction de recommandations pour l'élaboration d'un plan d'action et de formation.				
<b>Livrable(s) ► produit(s) au terme de l'activité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapport de diagnostic et d'état des lieux avec recommandations</li> </ul>				
<b>Ressources ► EMP</b>	Experts EMP : 1 expert en ingénierie de formation	<b>Ressources ►</b>	RADP	Experts algériens :	
<b>Autres ► ressources (matérielles)</b>	Sans objet				

<b>Activité :</b> <b>A.3.2.</b>	<b>Renforcer les compétences en matière d'ingénierie de formation et de méthodes de gestion d'un programme de formation.</b>				
<b>Description ►</b>	L'ANC manque d'une cellule de formation professionnalisée et d'un plan détaillé de formation. Dans le cadre du programme CMF et pour relever le défi de sa mise en place, il est impérieux de disposer d'une cohorte de formateurs formés aux techniques de l'ingénierie pédagogique et au management d'un plan de formation.				
<b>Début ►</b>	<b>Mois</b>	<b>Fin ►</b>	<b>Mois</b>	<b>Nb. h/j EMP ►</b>	<b>30</b>
<b>Missions ►</b>	1 expert(s) EMP x 2 mission(s) x 5 jour (s) 2 expert(s) EMP x 3 mission(s) x 5 jour(s)				
<b>Organisation ► de l'activité / méthodologie</b>	<p>L'activité débutera par la création d'un pôle (cohorte) de formation et de formateurs de 24 personnes parmi lesquelles au moins un quart d'entre elles seront des femmes.</p> <p>Les membres du pôle de formation seront ensuite formés à l'ingénierie de formation afin de pouvoir piloter les opérations de formation au sein de l'ANC.</p>				

<b>Livrable(s) ► produit(s) au terme de l'activité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pôle opérationnel</li> <li>- 24 membres du groupe de travail du pôle formés à l'ingénierie de formation en respectant l'égalité du genre et au moins un quart de femmes formées.</li> </ul>		
<b>Ressources ► EMP</b>	Experts EMP : expert en ingénierie de la formation	<b>Ressources ► RADP</b>	Experts algériens : ANC
<b>Autres ► ressources (matérielles)</b>			

<b>Activité : A.3.3.</b>	<b>Définir un plan de formation et analyser les nouveaux métiers et compétences</b>			
<b>Description ►</b>	A partir du diagnostic et des compétences acquises dans le cadre du pôle de formation, un plan de formation sera élaboré. Il analysera entre autres les nouveaux métiers induits par la mise en place du cadastre multifonctionnel et les compétences à renforcer et créer pour relever le défi du programme CMF.			
<b>Début ►</b>	Mois	<b>Fin ►</b>	Mois	<b>Nb. h/j EMP ►</b> <b>45</b>
<b>Missions ►</b>	2 expert(s) EMP x 2 mission(s) x 5 jour(s) 1 expert(s) EMP x 5 mission(s) x 5 jour(s)			
<b>Organisation ► de l'activité / méthodologie</b>	<p>L'activité sera menée en collaboration participative et inclusive des membres du pôle de formation. Elle se déroulera sur la base de séances de travail périodiques et régulières en vue de l'élaboration du plan de formation. Elle se poursuivra par l'analyse des nouvelles compétences et nouveaux métiers induits par la mise en place du cadastre multifonctionnel (fiscalité, géologie, pédologie, estimation de la valeur, droit foncier modernisé, etc. ....).</p> <p>Ceci conduira à l'élaboration de la feuille de route pour la rédaction des fiches de poste qui bénéficieront de l'analyse des modifications et améliorations détectées lors de l'élaboration du plan de formation, des métiers et compétences.</p> <p>Pour accompagner le changement en collaboration avec la cellule communication de l'ANC il sera élaboré une stratégie et un plan de communication interne.</p>			
<b>Livrable(s) ► produit(s) au terme de l'activité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un plan de formation</li> <li>- Feuille de route pour la l'élaboration des fiches de poste</li> <li>- Rapport de suivi évaluation de l'élaboration</li> <li>- Une stratégie et un plan de communication interne</li> </ul>			
<b>Ressources ► EMP</b>	Experts EMP : expert en communication interne	<b>Ressources ► RADP</b>	Experts algériens :	

	<b>Expert en ingenierie de formation</b>		
<b>Autres ► ressources (matérielles)</b>			

<b>Activité :</b> <b>A.3.4.</b>	<b>Former des agents techniques, juridiques et administratifs dans des thématiques généralistes et spécialisées.</b>			
<b>Description ►</b>	Les agents de l'ANC ont besoin d'un renforcement de capacités d'une part dans les thématiques généralistes comme la gestion de projet ou l'audit organisationnel, et d'autre part sur les questions spécifiques relatives au métier. .			
<b>Début ►</b>	<b>Mois 8</b>	<b>Fin ►</b>	<b>Mois 13</b>	<b>Nb. h/j EMP ►</b> <b>150</b>
<b>Missions ►</b>	3 expert(s) EMP x 2 mission(s) x 5 jour(s) 12 expert(s) EMP x 2 mission(s) x 5 jour(s)			
<b>Organisation ► de l'activité / méthodologie</b>	<p><b>A.3.4.1 Renforcer les capacités sur des thématiques généralistes (6 missions de 5 jours)</b> Le renforcement des compétences des agents sur des thématiques généralistes concerne :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La démarche qualité pour mettre en place et manager un plan qualité qui est actuellement inexistant au sein de l'ANC</li> <li>- Le suivi-évaluation pour améliorer l'efficacité des activités du programme CMF et de l'ANC en apprenant à tirer les leçons de l'expérience et améliorant la planification des activités.</li> </ul> <p>Par ailleurs compte tenu des avancées technologiques et des objectifs du programme CMF le renforcement des capacités des agents sur les questions en relation avec le métier concerne les techniques (i) propres au métier, (ii) l'informatique et (iii) la fiscalité.</p> <p><b>A.3.4.2. Former sur les techniques propres au métier (10 missions de 5 jours)</b> Il s'agit de former sur les techniques et les nouveaux outils topographiques et d'enquête pour la collecte d'information pour le cadastre général et multifonctionnel et la conservation cadastrale avec un focus particulier sur la fonction fiscale.</p> <p><b>A.3.4.3 Former sur les outils et procédures informatiques (10 missions de 5 jours)</b> Il s'agit de renforcer les compétences sur les outils et procédures informatiques pour (i) la mise à jour et l'actualisation des données, (ii) la configuration et maintenance des serveurs, (iii) les systèmes de gestion des bases de données relationnelles et les systèmes d'information à composante géographique (iv) la sécurité réseau.</p>			

	<p><b>A.3.4.4. Former sur les questions liées à la fonction fiscalité (2 missions de 5 jours)</b></p> <p>Il s'agit de renforcer les capacités sur les techniques de capture et de mise à jour des informations liées à la fiscalité immobilière et à la localisation des contribuables, à l'évaluation de la valeur et valorisation du patrimoine public.</p>		
<b>Livrable(s) ► produit(s) au terme de l'activité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 20 personnes formées dans les différentes formations généralistes</li> <li>- 48 Personnes formées dans les différentes formations spécifiques (métier, informatique et fonction fiscale)</li> <li>- Au moins 5 « Mallettes pédagogiques » numériques réalisées (thématisques à choisir parmi les thèmes de formation</li> </ul>		
<b>Ressources ► EMP</b>	<b>Experts EMP : expert en fiscalité immobilière Expert en informatique</b>	<b>Ressources ► RADP</b>	<b>Experts algériens : ANC</b>
<b>Autres ► ressources (matérielles)</b>			

<b>Activité :</b> <b>A.3. 5.</b>	<b>Visite d'étude</b>			
<b>Description ►</b>	Cette visite d'étude est axée sur l'organisation et les techniques d'intervention d'un établissement similaire dans l'UE et plus particulièrement ses méthodes de formation			
<b>Début ►</b>	<b>Mois 8</b>	<b>Fin ►</b>	<b>Mois 8</b>	<b>Nb. h/j EMP ►</b> <b>5</b>
<b>Missions ►</b>	6 expert(s) RADP x 5 x jour(s)			
<b>Organisation ► de l'activité / méthodologie</b>	Visite d'une institution homologue Présentation et études sur les méthodologies et procédures définies			
<b>Livrable(s) ► produit(s) au terme de l'activité</b>	Rapport sur visite d'étude, élaboré par le bénéficiaire			
<b>Ressources ► EMP</b>	<b>Experts EMP :</b>	<b>Ressources ► RADP</b>	<b>Experts algériens : 6</b>	
<b>Autres ► ressources (matérielles)</b>				

## 3.5 Apports de l'administration de l'État membre partenaire

### 3.5.1 Profil et tâches du chef de projet

Le/la Chef de projet de l'État membre devra être un(e) fonctionnaire de haut rang au sein de l'administration jumelle, capable de mener un dialogue opérationnel au niveau politique et d'apporter les solutions requises aux problèmes et difficultés rencontrés durant l'exécution du projet de jumelage. Son niveau de responsabilité doit lui permettre de faire appel à des experts à court terme pour soutenir la mise en œuvre efficace des activités prévues.

#### *Le profil du chef de projet :*

Le/la chef de projet doit être un haut fonctionnaire possédant au moins 10 ans d'expérience professionnelle, y compris 5 ans d'expérience dans le domaine du cadastre ;

Le/la Chef de projet devra avoir :

- Un minimum de 8 ans d'expérience dans les problématiques foncières et domaniales ;
- Occupé au moins une fonction de pilotage dans le domaine de la géomatique ;
- Des compétences techniques suffisantes concernant les nouvelles technologies et les outils récents de réalisation de la documentation cadastrale ;
- Des connaissances avérées dans le domaine législatif et règlementaire du secteur foncier dans les Etats membres ainsi que de l'Acquis de l'UE et des meilleures pratiques en la matière ;
- Une expérience spécifique de la gestion de projet dans le secteur de la fiche de jumelage sera considérée comme un avantage ;
- Fort leadership et bonne capacité à résoudre les problèmes ;
- Bonne aptitude en matière de communication au niveau institutionnel et administratif ;
- Maitrise correcte du français.

#### *Les tâches du chef de projet :*

Le/la Chef de projet est responsable des activités assignées à son administration dans le plan de travail, et doit être disponible pour le projet au minimum trois jours par mois, avec une visite sur le terrain au moins tous les trois mois (Cf. infra, 6.3).

Le/la Chef de projet devra concevoir, superviser, coordonner, piloter et mettre en œuvre le projet de jumelage. Il/elle devra organiser, avec son homologue Chef de projet algérien (Cf. infra, 6.2), les réunions du Comité de pilotage qu'ils présideront conjointement. Le Comité de pilotage, réuni chaque trimestre, permettra de faire le point sur l'état d'avancement du projet par rapport aux résultats attendus.

Il/elle sera le/la responsable, en liaison avec le Chef de projet algérien, du fait de signer et soumettre à l'UGP les rapports trimestriels et le rapport final du projet (et de soumettre une copie de ces rapports à la Délégation de l'Union Européenne en Algérie).

### 3.5.2 Profil et tâches du Conseiller résident de jumelage (CRJ)

Le/la CRJ, expert fonctionnaire d'une administration publique ou d'un organisme mandaté de l'État membre (en activité ou retraité depuis moins de 2 ans) appelé à travailler sur toute la durée du jumelage à temps plein en Algérie, est l'interface jumelage. Il/elle est chargé(e) d'assurer la mise en œuvre du projet de jumelage. Il/elle a également pour mission de fournir des conseils techniques en tant que de besoin et d'assister la DGANC et tous les instituts/organismes bénéficiaires au jour le jour dans le cadre du plan de travail prédéfini.

"Le conseiller résident de jumelage sera chargé de travailler quotidiennement avec l'administration partenaire dans le pays bénéficiaire et d'accompagner la mise en œuvre du projet de jumelage. Le CRJ est le pilier du projet de jumelage pendant toute la durée de la période de mise en œuvre de l'action. Il bénéficie du soutien de l'administration de son État membre pour les tâches d'ordre logistique, comptable et administratif. Cette aide doit permettre au CRJ de se concentrer sur l'essence du projet."

### ***Le profil du CRJ :***

Le/la conseiller résident de jumelage sera un fonctionnaire d'encadrement supérieur. Une bonne expérience de la coopération de l'UE, sera considérée comme un avantage, de préférence en matière de jumelage et/ou avec les pays MEDA.

Le/la CRJ devra être diplômé(e) de l'enseignement supérieur, ou expérience équivalente.

Il/elle devra avoir :

- participé à la conception et la mise en place et la mise en œuvre de réformes dans une administration cadastrale ;
- été impliqué dans le processus de production cartographique, des SIG et avoir des notions précises sur la normalisation et la diffusion des données numériques ;
- des connaissances approfondies des Directives de l'UE sur les infrastructures de données spatiales et des meilleures pratiques applicables dans les Etats membres en matière de gouvernance foncière ;
- un dynamisme et autorité personnelle au sein de l'Administration contractante suffisante pour mobiliser l'expertise nécessaire et animer une équipe d'experts court terme de haut niveau ainsi que de réaliser tous les résultats attendus ;
- Excellentes aptitudes en matière de communication écrite et orale ;
- Maîtrise correcte du français.

### ***Les tâches du CRJ :***

Le/la CRJ doit accompagner la mise en œuvre des différentes composantes du projet. Il/elle assiste les différentes structures bénéficiaires dans la gestion et l'exécution du projet. Sa mission consiste notamment à :

- travailler au quotidien avec les interlocuteurs de l'ANC pour mettre en œuvre le projet et coordonner les différentes interventions des experts ;
- assurer la continuité de la mise en œuvre du projet avec son homologue principal (Cf. infra, 6.2), ses interlocuteurs dans les différentes structures bénéficiaires, les experts à court terme, les deux chefs de projet, respectivement algérien et de l'État membre partenaire, ainsi qu'avec l'Unité de gestion du programme d'appui à l'Accord d'association (UGP3A).

Le/la CRJ apportera aux homologues et correspondants, une assistance dans la définition du contenu détaillé des activités du projet de jumelage (notamment celles nécessitant un travail d'expertise préalable) et les renseignera sur les profils des experts de l'État membre qui seront chargés de leur mise en œuvre.

Il/elle sera responsable de la logistique du projet en relation avec l'UGP et à ce titre veillera en particulier à la bonne préparation et organisation des missions d'études que les bénéficiaires de l'ANC auront à effectuer dans l'Union européenne.

Le/la CRJ aura à assurer la conduite administrative du projet et notamment de l'équipe d'experts à court terme et aura à informer l'ANC et le/la chef de projet de l'EMP de l'avancement du jumelage. Il/elle devra suivre l'exécution du budget et le calendrier des opérations. Il/elle aura

une implication déterminante dans l'élaboration, la mise en œuvre, la programmation et le suivi des activités.

Il/elle devra organiser les réunions trimestrielles du Comité de pilotage (Cf. infra, 6.3), qui seront présidées conjointement par les deux Chefs de projet. Ce comité de pilotage permettra de faire le point sur l'état d'avancement du projet par rapport aux résultats attendus.

Le/la CRJ participera activement et coordonnera les activités réalisées par les experts à court terme relatives à :

- la mise en place des comités, commissions et groupes de travail nécessaires au bon déroulement du projet ;
- la réalisation d'états des lieux, d'assistance technique, et la mise en œuvre des plans et des directives nécessaires au bon déroulement du jumelage ;
- l'organisation et l'animation des ateliers de sensibilisation, de travail et de formation.

Il/elle assistera le Chef de projet pour soumettre à l'UGP les rapports trimestriels et le rapport final du projet (et soumettre une copie de ces rapports à la DUE en Algérie).

#### ***Durée de la mission***

La mission du CRJ sera effectuée sur une période de 24 mois à temps plein en Algérie (Alger). Durant cette période le CRJ assurera la gestion du projet et accomplira les tâches qui lui sont affectées.

#### **3.5.3 Profil et tâches de l'assistant(e) du CRJ**

Le/la CRJ sera secondé(e) par un(e) assistant(e) à temps plein qui sera recruté(e) localement, après l'attribution du projet et sera rétribué(e) sur le budget du contrat de jumelage, conformément aux règles standard. À ce stade, son CV ne doit pas faire partie de la proposition de l'État membre.

#### **3.5.4 Profil et tâches des principaux experts à court terme**

L'État membre mobilisera une équipe d'experts à court terme (ECT), afin, en coordination avec le CRJ, de mettre en œuvre, les différentes activités sur la base des indications fournies dans cette présente fiche.

Le/La CRJ sera assisté (e) par des experts court-terme afin que le spectre entier de l'expertise requise soit couvert. Ceux-ci seront des experts qualifiés capables de fournir les compétences nécessaires à l'accomplissement des activités du projet.

*Le profil des experts à court-terme :*

- Un diplôme universitaire de niveau supérieur dans un domaine compatible avec son intervention ou une expérience professionnelle dans ces domaines d'au moins 5 ans ;
- De préférence une expérience en tant qu'expert dans le cadre de la mise en œuvre de projets de coopération pour le développement ;
- La maîtrise de la langue française constitue un atout, il est à noter qu'un budget spécifique est prévu pour la traduction et l'interprétariat, au cas où le partenaire ne disposerait pas d'experts francophones pour la mise en œuvre de certaines activités.

*Les tâches des experts court-terme :*

- Fournir des inputs techniques dans des domaines spécifiques de la mise en œuvre du projet, y compris l'organisation d'ateliers de formation, de coaching, la rédaction de supports pédagogiques et de matériaux méthodologiques suivant les termes de références rédigés par le CRJ avant le début de chaque mission ;
- Assurer la liaison avec le CRJ, l'homologue du CRJ et le chef de composante du côté de l'administration bénéficiaire ;
- Rapporter au CRJ (obligation de présenter un rapport d'activité à la fin de chaque mission).

*Les ECT devraient faire preuve d'une maîtrise satisfaisante de la langue française, en particulier les experts formateurs, même si les frais d'interprétariat sont éligibles et prévus dans le budget indicatif du jumelage (Cf. Section 5, infra).*

## 4. Cadre institutionnel

Dans le cadre du partenariat euro-méditerranéen lancé en novembre 1995, l'Algérie et l'Union européenne ont conclu un accord d'association (AA) le 22 avril 2002, entré en vigueur le 1er septembre 2005. L'AA met en place un cadre de dialogue politique et renforce les coopérations dans les domaines économique, social et culturel, commercial et de la justice et des affaires intérieures. De plus, les parties se sont dotées d'une feuille de route qui précise les domaines prioritaires de coopération.

Depuis 2004, avec le lancement par l'UE de la Politique européenne de voisinage, de nouveaux instruments pour mettre en œuvre des actions de coopération sont accessibles à l'Algérie, notamment les jumelages pour le renforcement institutionnel.

En décembre 2007, une convention de financement d'un Programme d'appui à la mise en œuvre de l'AA (P3A-I) a été signée pour un montant de 10 millions d'euros et une Unité de gestion du programme (UGP) a été créée en 2008 sous la responsabilité du directeur national du Programme, haut cadre du ministère du Commerce. Pour le P3A-II, la convention de financement à hauteur de 30 millions d'euros a été signée en mars 2011, puis en décembre 2013 pour le P3A-III doté de 36 millions d'euros et 12 millions pour le programme SPRING.

Le présent projet de jumelage s'inscrit dans le cadre du P3A-III.

Le P3A est conçu comme un outil d'accompagnement en réponse aux demandes formulées par l'administration algérienne pour la mise en œuvre de l'AA. Il s'agit d'un programme-cadre dont l'essentiel des ressources est destiné au déploiement des jumelages institutionnels. À ce titre, les administrations et institutions publiques algériennes bénéficient de l'expertise de leurs homologues-partenaires des États membres de l'UE pour la mise en œuvre de l'AA et des priorités de la feuille de route, sur une base coopérative.

Les principaux objectifs du P3A sont :

- un rapprochement du cadre législatif et règlementaire algérien avec celui de l'UE, afin de favoriser les réformes dans les principaux domaines couverts par l'AA ;
- un renforcement du partenariat entre les institutions algériennes et de l'UE par l'identification de nouveaux créneaux de coopération économique, sociale et technique ;
- un renforcement des capacités institutionnelles des administrations algériennes bénéficiaires et de leurs capacités d'intervention dans leurs domaines.

\* \*  
\*

## 5. Budget

Le budget maximum de ce projet de jumelage est de 1 100 000 euros.

## 6. Modalités de mise en œuvre

### 6.1 Autorité contractante du projet

L'Unité de gestion du programme (UGP) assure la gestion administrative de l'ensemble des activités du P3A, y compris les projets de jumelage, dans le respect des procédures communautaires et en lien étroit avec la Délégation de l'UE en Algérie. Elle assure, à ce titre, la gestion des fonds mis à la disposition du programme.

L'UGP est sise à :

Palais des expositions Pins Maritimes - Mohammadia – Alger  
 Unité de Gestion du Programme P3A  
 Tél. +213 21.21.94.02 / +213 21.21.94.01  
 Fax. +213 21.21.04.12  
 Site internet : [www.p3a-algerie.org](http://www.p3a-algerie.org)

Personne en charge : **Mr Djilali LEBIBAT**

Directeur du Programme

Courriel : djilali.lebibet@p3a-algerie.org

**💡 Toute demande de clarification relative aux présents termes de référence devra être adressée exclusivement à l'UGP-P3A et uniquement par courrier électronique.**

### 6.2 Institution bénéficiaire et principaux homologues

L'agence nationale du cadastre (ANC) est le bénéficiaire, responsable de la mise en œuvre du projet. Il assure, à ce titre, la préparation, la mise en œuvre et le suivi des activités du projet. À cet effet, l'ANC mettra à la disposition du projet les moyens humains et matériels nécessaires à l'exécution et à la réussite du jumelage.

Agence Nationale du Cadastre

27, rue Mohamed Bouchakour – Alger, Algérie

Tel.: +213 21 66.36.70/81 - +213 21 65.07.45 FAX : +213 21 65.33.01

EMAIL: [direction\\_generale@an-cadastre.dz](mailto:direction_generale@an-cadastre.dz)

Site web : [www.an-cadastre.dz](http://www.an-cadastre.dz)

**💡 En vertu du § 3 de l'article 3.5 du manuel commun de jumelage (MCJ), l'institution bénéficiaire n'est pas habilitée à être contactée, en aucune façon, par les EM candidats lors de la phase de mise en concurrence – sauf comme indiqué dans les « Lignes directrices relatives aux missions d'information », annexe C16 du MCJ.**

## PRESENTATION DE L'ANC

L'agence nationale du cadastre est un établissement public à caractère administratif, sous tutelle du Ministère des Finances. Elle est chargée, dans le cadre de la politique tracée par le gouvernement, de réaliser les opérations techniques devant conduire à l'établissement du cadastre général sur l'ensemble du territoire national. (cf. Décret 89-234 portant création de l'A.N.C. modifié et complété).

Les missions de l'agence sont dictées par les articles 4 et 5 (décret exécutif n° 92-63 du 12 février 1992) :

L'agence est chargée, dans le cadre de la politique tracée par le gouvernement, de réaliser, sur la base de contrats de performances, le cas échéant, les opérations techniques devant conduire à l'établissement du cadastre général sur l'ensemble du territoire national.

Elle peut être chargée par le Ministre en charge de l'Economie et pour son compte, de réaliser les opérations techniques destinées à dresser et à tenir à jour conformément à la règlementation en vigueur, l'inventaire général des biens immeubles du Domaine National.

L'effectif total de l'ANC est de 3349 agents dont la répartition est faite comme suit :

- Administration centrale : **201** (6,00%)
- Structures régionales : **421** (12,57%)
- Structures locales : **2727** (81,43%)

L'administration centrale de l'agence nationale du cadastre comprend :

### Au niveau central :

- un directeur général assisté d'un directeur d'études,
- trois directions d'administration centrale.
  - la direction de la planification, du contrôle et du contentieux (DPL)
  - la direction de production (DPRO)
  - la direction de l'administration des moyens (DAM)

**Au niveau Local :** 8 directions régionales subdivisées en quarante-huit (48) directions du cadastre de wilaya (DCW)

- Direction Régionale du Cadastre d'Alger
- Direction Régionale du Cadastre de Béchar
- Direction Régionale du Cadastre de Biskra
- Direction Régionale du Cadastre de Chlef
- Direction Régionale du Cadastre de Constantine
- Direction Régionale du Cadastre d'Oran
- Direction Régionale du Cadastre d'Ouargla
- Direction Régionale du Cadastre de Sétif

En matière d'établissement du cadastre général, l'Agence Nationale du Cadastre est chargée notamment :

- d'exécuter les travaux d'enquête foncière, de délimitation et de topographie par procédés terrestres ou de photogrammétrie dans le cadre des opérations du cadastre général et à l'immatriculation au livre foncier des immeubles cadastrés ;
- de préparer les actes et dossiers afférents aux travaux des commissions cadastrales de délimitation prévues dans le cadre de la règlementation régissant la procédure

- d'établissement du cadastre et d'en assurer le secrétariat ;
- de procéder à la rédaction des plans cadastraux et documents annexes et à leur mise à jour ;
- d'établir les fiches d'immeubles destinées à la constitution du livre foncier ;
- de mettre en œuvre les opérations de mise en concordance de la documentation cadastrale avec le livre foncier tenu par les conservations foncières ;
- d'organiser l'archivage, la consultation et la diffusion de la documentation cadastrale et foncière par les moyens informatiques et de veiller à sa mise à jour régulière.

Compte tenu des missions définies ci-dessus, l'ANC a pour ambition d'évoluer vers un cadastre multifonctionnel tout en assurant :

- La normalisation et la pérennisation de la donnée cadastrale ;
- la mise en place d'un système de contrôle qualité ;
- l'intégration dans une infrastructure de données spatiales.

## MOYENS HUMAINS

### Chef de projet

**M. Mustapha Salim Radi, Directeur général** sera le chef de projet jumelage pour la partie algérienne. Il travaillera en étroite collaboration avec le/la chef de projet de l'État membre et le CRJ et son homologue. Il fera régulièrement le suivi de l'avancement des activités du projet de jumelage et apportera tout l'appui nécessaire pour assurer la bonne marche du projet. Il co-présidera les comités de pilotage trimestriels du jumelage.

**M. Mokrane CHAIB, Directeur d'études chargé de la recherche et des méthodes** exercera les fonctions de suppléant.

### Homologue du CRJ

**M. Mohamed Gerdouba, Directeur de l'administration des moyens** sera l'homologue principal du CRJ et à ce titre son référent principal pendant toute la durée du jumelage. Il sera notamment en charge de coordonner au jour le jour avec le CRJ les actions relevant de la partie algérienne au jumelage et d'assurer le lien avec les cadres ou groupes de travail algériens correspondants et les experts-clés de l'État membre. Il est susceptible d'être consulté pour toutes les activités de jumelage prévues.

**M. Moussa Tazerouti, sous-directeur des travaux topographiques et cartographiques**, exercera les fonctions de suppléant.

Le chef de projet et l'homologue du CRJ mobiliseront toutes les ressources humaines au sein de l'administration algérienne, nécessaires pour mener à bien conjointement avec le/la CRJ et les experts de l'État membre les activités définies dans le respect du calendrier établi.

De plus, chaque résultat du jumelage, ainsi que les conférences de lancement et de clôture, seront sous la responsabilité d'un expert-clé :

- Conférence de lancement : **M. Mustapha Salim Raddi, Chef de projet algérien.**
- Résultat 1. Dans l'objectif de mise en place d'un cadastre multifonctionnel avec une emphase fiscale, un système d'information permettant la gestion intégrée et synchronisée des données domaniales, foncières, cadastrales et le partage de l'information avec les utilisateurs de données géographiques est opérationnel : **Mme. Meriem Ben Mouloud, Directrice de la Production par intérim.**

- Résultat 2. Les propositions de révision des textes existants et la rédaction d'un nouveau texte traitant de l'utilisation de la donnée numérique sont disponibles : **M. Salaheddine Barkat, Directeur régional de la région de Chief.**
- Résultat 3. Le plan de formation est réalisé et mis en œuvre : **M. Youcef Kaizani, Directeur régional d'Alger.**
- Conférence de clôture : **M. Mustapha Salim Raddi, Chef de projet algérien.**

#### **MOYENS MATERIELS**

Conformément à la section 5.13.4 du manuel commun de jumelage (MCJ), l'ANC mettra toute l'infrastructure professionnelle nécessaire gracieusement à la disposition des experts détachés par l'État membre et en particulier installera le/la CRJ et son assistant(e) dans des bureaux de proximité adéquatement équipés pour toute la durée du jumelage. Ces bureaux seront disponibles dès l'arrivée du CRJ.

De même, l'ANC fournira les moyens nécessaires pour permettre aux experts à court terme (ECT) d'accomplir leurs missions dans les meilleures conditions matérielles.

#### **Autres Institutions publiques associées à certaines activités du Jumelage**

- La Cellule de Modernisation des Finances Publiques, dans ses compétences en matière de suivi et de coordination des réformes.
- la Direction Générale du Domaine National (DGDN) pourra être associée et consultée, notamment pour ses compétences en matière de conservation foncière

### **6.3 Comité de pilotage du jumelage**

Tous les trimestres, les chefs de projet, le/la conseiller résident de jumelage et son homologue, les représentants de l'UGP et de la délégation de l'UE se réuniront pour s'entretenir de l'avancement du projet, vérifier la réalisation des objectifs et des résultats obligatoires et discuter des actions à entreprendre pendant le trimestre suivant. Le comité de pilotage du projet examinera également le projet de rapport trimestriel qui lui aura été soumis au préalable et recommandera des corrections.

Les deux chefs de projet, algérien et de l'EMP, sont coresponsables de l'organisation des réunions du comité de pilotage.

#### ***Autres éléments de mise en œuvre : langue de travail et rythme de travail***

*La langue officielle du projet sera le français. Toutes les communications officielles concernant le projet, rapports inclus, seront rédigées en français et les comités de pilotage seront menés dans cette même langue.*

*Pour mémoire, les frais d'interprétariat sont éligibles et prévus dans le budget indicatif du jumelage (Cf. Section 5, supra).*

*La semaine de travail en Algérie commence le dimanche matin et se termine le jeudi soir.*

## 7. Calendrier de mise en œuvre

Action	Date (approximative)
Durée du projet	24 mois
Lancement de l'appel à proposition	Juillet 2016
Réception des propositions	Septembre 2016
Notifications des Etats membres	Octobre 2016
Signature du contrat de jumelage	Décembre 2016
Démarrage des activités du jumelage	Janvier 2017
Date de fin du jumelage	Décembre 2018
Durée de la période d'exécution (légale)	24 mois + 3 mois

## 8. Durabilité du projet

La pérennité du projet est assurée d'une part par la volonté politique de l'ANC de se transformer en une réelle administration cadastrale professionnalisée, d'autre part par les apports des activités du jumelage dont les résultats et l'impact s'inscrivent dans la durée.

- **Volonté politique de l'ANC**

La volonté politique de l'ANC est clairement affichée, à travers ses efforts de se doter de moyens et outils lui permettant de renforcer ses capacités et de se professionnaliser et qui se traduit par :

- La dématérialisation totale du plan cadastral par des moyens propres ;
- La conception, le développement et la mise en place de la base de données (Gestion de l'Information Cadastrale)
- La généralisation du GPS comme moyen d'observation et de création de points ;
- La généralisation de la restitution numérique pour le cadastre en zones urbaines ;
- L'automatisation de la procédure de mise à jour et de délivrance de l'information cadastrale ;
- La mise en place de la base de données spatialisée (géodatabase) ;
- L'écriture des process de production, de soutien et de pilotage avec description détaillée des missions sous forme d'activités et tâches qui permettent de mesurer et d'optimiser les procédures de travail ;
- La proposition d'un processus de réorganisation de l'ANC ;
- L'actualisation des textes et des procédures de travail ;
- La volonté affichée à faire de l'ANC une administration cadastrale de référence en matière de production, de traitement, d'archivage et de diffusion de l'information géographique dans le cadre d'une infrastructure de données spatiales.

- **L'apport du jumelage**

Ce projet de jumelage comprend plusieurs composantes de renforcement de capacité dans le domaine technique du secteur du cadastre à réaliser notamment avec des sessions de formation. Ces sessions contribueront non seulement à éléver le niveau de professionnalisme des parties prenantes mais aussi permettront une pérennisation des résultats de ce projet. En effet, ce transfert des meilleures pratiques de l'UE au sein de la Direction bénéficiaire fournira des méthodologies et savoir-faire qui permettront aux bénéficiaires et parties prenantes de diffuser

ces compétences et d'actualiser les méthodes et pratiques en usage bien au-delà de la durée de vie de ce projet de jumelage.

## 9. Questions transversales

### 9.1 Egalité des chances

Dans sa phase d'élaboration, de mise en place et d'exécution, le projet et les membres de son personnel s'engagent au respect du principe de l'égalité des femmes et des hommes, à combattre toute forme de discrimination et d'inégalité basées sur le sexe, par référence à l'état matrimonial ou familial, sur la race, l'origine, la religion, ou l'orientation politique et à élaborer des instruments et stratégies fondées sur une approche intégrée de la dimension du genre et de toutes les autres dimensions.

Le principe de l'égalité des chances sera intégré dans toutes les étapes de la mise en œuvre du projet.

### 9.2 Environnement

Le projet de jumelage dans sa phase de mise en place s'assurera que les règles environnementales soient à tout moment respectées, que ce soit lors de la modification ou de la rédaction de nouveaux textes législatifs ou lors des formations, jusque dans le choix d'équipements qui veilleront à se conformer aux aspects spécifiques liés à l'environnement.

## 10. Conditionnalité et échelonnement

Au niveau de l'ANC, le projet de jumelage n'est pas soumis à des conditions préalables particulières pour démarrer.

Toutefois, certaines activités à réaliser dans le cadre de ce projet sont tributaires d'un travail de préparation, d'adaptation et de validation qui incombe à la partie bénéficiaire.

De ce fait, l'intervention des experts de l'administration jumelle devrait être opérée par intermittence laissant à l'institution bénéficiaire le temps de préparation, d'adaptation et de validation nécessaire. A cet égard, il faut souligner que toutes les options stratégiques devront pouvoir être prises dans une toute première partie du jumelage afin d'inspirer l'ensemble des activités en aval.

Le Bénéficiaire prendra en charge les frais, notamment de location de salle, d'édition et de publication, de réalisation de logo, d'acquisition de matériel notamment de formation nécessaires à la réalisation des diverses activités et non mentionnées explicitement au budget indicatif du Jumelage.

Enfin, une coordination entre les différentes activités de chaque composante est nécessaire pour une réalisation adéquate et cohérente du projet de jumelage, d'autant plus que certaines activités doivent respecter un ordre chronologique de réalisation, alors que d'autres peuvent être menées en parallèle. Cette coordination sera assurée en étroite collaboration entre les deux administrations jumelles.

Séquençage :

Le tableau présentant le calendrier de mise en œuvre (annexe 2) mentionne à titre indicatif les séquences des différentes activités en fonction des résultats à obtenir sur la période de 24 mois.

## Annexes à la fiche de projet

### A.1. Cadre logique

Acronyme jumelage : CMF	Référence : DZ13/ENPI/FI/01/16 (DZ/33)	Durée du Projet : 24 mois	Budget total 1.100.000 €	Hypothèses
<b>Objectif général</b>	<b>Indicateurs objectivement vérifiables</b>	<b>Sources de vérification</b>		
Appuyer l'administration algérienne dans ses efforts visant la modernisation des finances publiques et la mise en place d'un système d'information à composante géographique permettant la connaissance exhaustive de l'utilisation du territoire national tout en garantissant la sécurisation de la propriété domaniale et foncière publique et privée.	L'information cadastrale est disponible pour le ministère des finances.	Le système d'information à composante géographique est mis en place.  Plan stratégique de modernisation des finances publiques  Documents de mise en place du système d'information du Ministère des Finances		
<b>Objectif spécifique</b>	<b>Indicateurs objectivement vérifiables</b>	<b>Sources de vérification</b>		
Renforcer les capacités institutionnelles, techniques et administratives de l'ANC en matière de gestion et de concordance du fichier immobilier et contribuer à l'amélioration des finances publiques.	Le lien fonctionnel cadastre, conservation foncière, domaine est renforcé.	Les délais de traitement de l'information sont réduits.  Rapport final du projet de jumelage		Les trois administrations coopèrent.

	<p>Le site pilote « Fonction fiscale » est opérationnel. L'assiette fiscale est élargie.</p>	<p>Les procédures d'élargissement de l'assiette sont mises en œuvre dans le site pilote.</p>	<p>L'Agence est dotée en moyens humains suffisants et en équipements adéquats.</p>
Résultats	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources de vérification	Hypothèses
R1. Dans l'objectif de mise en place d'un cadastre multifonctionnel avec une emphase fiscale, un système d'information permettant la gestion intégrée et synchronisée des données domaniales, foncières, cadastrales et le partage de l'information avec les utilisateurs de données géographiques est opérationnel	<p>Le pourcentage de données intégrées dans le système d'information est en augmentation (70%)</p> <p>La méthodologie d'intégration de la délimitation des limites de communes testée sur au moins une wilaya.</p> <p>Le stock d'instances de mise à jour (environ 80.000) est diminué de 80%.</p> <p>Toutes les sections sont ajustées dans au moins une wilaya pilote.</p> <p>La faisabilité de la mise en place des procédures automatisées est validée.</p> <p>Le cahier d'expression des besoins est disponible.</p> <p>Les données cadastrales sont normalisées.</p>	<p>Rapport d'évaluation finale de la mission de jumelage.</p> <p>Manuel des opérations d'intégration de la délimitation des limites intercommunales.</p> <p>Rapport annuel de l'ANC</p> <p>Manuel, base de données et rapport d'activité</p> <p>Rapport de faisabilité</p> <p>Cahier d'expression des besoins</p> <p>Guide de normalisation des données cadastrales et foncières et la feuille de route.</p>	

	<p>Les formats d'échange de données entre utilisateurs et systèmes sont définis.</p> <p>Les spécifications techniques de l'architecture nécessaire sont définies.</p> <p>Le cahier des charges d'acquisition du matériel est disponible.</p> <p>La méthodologie du géoportail est disponible.</p> <p>Les profils et les droits d'accès sont définis.</p> <p>Le schéma de sécurisation du réseau entre les divers échelons administratifs (DG, DRC et DCWi) et vers les utilisateurs extérieurs est élaboré.</p> <p>La faisabilité du développement de la fonction fiscale du cadastre multifonctionnel est validée</p>	<p>Formats d'échange</p> <p>Rapport de spécifications techniques de l'architecture nécessaire.</p> <p>Cahier des charges d'acquisition du matériel</p> <p>Rapport méthodologique</p> <p>Rapport d'activité et projet de convention</p> <p>Schéma du réseau</p> <p>Cahier des charges</p> <p>Rapport de faisabilité</p>	<p>La DGI collabore au processus.</p>
<p>R2. Les propositions de révision des textes existants et la rédaction d'un nouveau texte traitant de l'utilisation de la donnée numérique sont disponibles.</p>	<p>L'analyse du dispositif des textes législatifs et réglementaires est réalisée, avec le cas échéant, les propositions d'amendements.</p> <p>L'analyse des manuels de procédures existants est réalisée.</p>	<p>Rapport trimestriel de jumelage</p> <p>Rapport d'analyse</p> <p>Rapport d'analyse</p>	<p>Les institutions partenaires collaborent.</p>

	<p>Le recueil de textes est disponible.</p> <p>Les projets de texte et leur justification sont disponibles.</p> <p>La conférence est organisée.</p> <p>Une campagne grand public est organisée.</p>	<p>Recueil de textes et organigrammes.</p> <p>Projet de textes</p> <p>Revue de presse.</p> <p>Revue de presse</p>	
R3. Le plan de formation est réalisé et mis en œuvre.	<p>Le pôle de formation et formateurs est opérationnel.</p> <p>Le plan de formation est élaboré.</p> <p>L’élaboration des fiches de poste est organisée.</p> <p>Une stratégie et un plan de communication interne sont disponibles.</p> <p>20 personnes formées sur des thématiques généralistes</p>	<p>24 membres du pôle dont au moins 6 femmes, sont formés en ingénierie de formation.</p> <p>Le plan de formation</p> <p>Feuille de route pour la l’élaboration des fiches de poste</p> <p>Rapport de suivi évaluation de l’élaboration</p> <p>Une stratégie et un plan de communication interne.</p> <p>Fiche d’évaluation</p> <p>Contenu des formations</p> <p>Rapport trimestriel de jumelage</p>	

	<p>48 personnes formées dans les différentes formations spécifiques</p> <p>5 mallettes pédagogiques numériques disponibles</p>	<p>Fiche d'évaluation</p> <p>Contenu des formations</p> <p>Rapport trimestriel de jumelage</p> <p>Mallettes pédagogiques disponibles</p>	
--	--	--	--

**RÉSULTAT 1 : Dans l'objectif de mise en place d'un cadastre multifonctionnel avec une emphase fiscale, un système d'information permettant la gestion intégrée et synchronisée des données domaniales, foncières et cadastrales et le partage de l'information avec les utilisateurs de données géographiques est opérationnel.**

Activités à développer	Tâches	Livrables	Moyens (indicatifs)	Hypothèses
A.1.1 Elaborer le diagnostic des procédures, produits, ressources et outils de l'ANC	Analyser les procédures  Analyser les produits (carte, registre, base de données)  Analyser les ressources et outils	Proposition de définition et de formalisation des tâches  Rapport d'analyse et recommandations  Rapport des activités de coordination	1 mission x 5 J = 5 H/J	
A.1.2. Accompagner les opérations de réorganisation de la base de données	Analyser et valider le contenu de la base  Proposer et appuyer la mise en œuvre des adaptations et recommandations	Rapport d'évaluation du contenu de la base Un plan de suivi avec recommandations  Rapport définissant la situation de la base au début du jumelage et planifiant le suivi et l'évaluation de l'intégration des données.	1 mission(s) x 5 J = 5 H/J  1 mission x 5 J = 5 H/J	

		Rapport d'évaluation à mi-parcours Rapport d'évaluation finale ;		
	Assister l'intégration de données topologiquement réorganisées et modernisées	Rapport définissant la situation de la base au début du jumelage et planifiant le suivi et l'évaluation de l'intégration des données.	3 missions x 5 J = 15 H/J	
	Proposer une méthodologie et une typologie pour l'ajustement des entités graphiques discordantes. Si la méthodologie est validée, la tester sur au moins un site pilote (wilaya Tlemcen, Sétif, Djelfa).	Manuel décrivant la typologie et la méthodologie de mise en œuvre de l'ajustement.	3 missions x 5 J = 15 H/J	
	Proposer une méthodologie pour l'intégration de la délimitation des limites intercommunales et l'appliquer sur sites pilotes (Wilaya de Kenchela, M'Sila, Naama)	Manuel des opérations d'intégration de la délimitation des limites intercommunales.	3 missions x 5 J = 15 H/J	
	Proposer une méthodologie pour résorber le stock d'instances de mise à jour et la tester sur un site pilote (wilaya Oran, Chlef, Guelma).	Manuel des opérations pour le traitement des instances de mise à jour.	3 missions x 5 J = 15 H/J	

<p>A.1.3. Accompagner la conception d'un e-cadastre</p>	<p>Soutenir l'élaboration de manuels de procédures pour l'utilisation et la mise à jour des données et leur échange notamment avec la conservation foncière et les domaines</p> <p>Examiner la faisabilité de la mise en œuvre de procédures automatisées de circulation de documents fonciers en format électronique ; si la faisabilité est confirmée définir les procédures ; si la définition des procédures aboutit, mettre en place les procédures automatisées sur au moins un site pilote (wilaya Alger, Tlemcen, Témouchent).</p> <p>Organiser 2 ateliers de restitution un premier en fin d'étude de faisabilité et le second pour la préparation du pilote.</p> <p>Appuyer la rédaction du cahier d'expression des besoins.</p> <p>Assister la normalisation des données cadastrales dans le cadre des normes internationales.</p>	<p>Manuel de procédure pour l'utilisation et la mise à jour des données de la conservation foncière.</p> <p>Rapport d'étude de faisabilité</p> <p>Rapport d'atelier</p> <p>Cahier d'expression des besoins.</p> <p>Guide de normalisation des données cadastrales et foncières et la feuille de route.</p>	<p>2 missions x 5 J = 10 H/J</p>	
---	---	--	--	--

<p>Appuyer la définition des formats d'échange de données entre utilisateurs et systèmes.</p>	<p>Appuyer la définition des spécifications techniques de l'architecture nécessaire.</p>	<p>Formats d'échange</p>	<p>2 missions x 5 J = 10 H/J</p>
<p>Aider à la rédaction du cahier des charges d'acquisition du matériel.</p>	<p>Appuyer la méthodologie d'un géoportail pour la mise en ligne de l'information et la simplification des demandes et de leur traitement en direction de l'usager ; si la méthodologie est validée, tester la mise en œuvre.</p>	<p>Rapport spécifications techniques de l'architecture nécessaire.</p>	<p>2 missions x 5 J = 10 H/J</p>
<p>Organiser deux ateliers de restitution : un premier de validation de la méthodologie, le second pour la préparation du test.</p>	<p>Accompagner la définition des profils et les droits d'accès.</p>	<p>Cahier des charges d'acquisition du matériel.</p>	<p>1 missions x 5 J = 5 H/J</p>
<p>Appuyer la méthodologie d'un géoportail pour la mise en ligne de l'information et la simplification des demandes et de leur traitement en direction de l'usager ; si la méthodologie est validée, tester la mise en œuvre.</p>	<p>Organiser deux ateliers de restitution : un premier de validation de la méthodologie, le second pour la préparation du test.</p>	<p>Rapport méthodologique pour la mise en œuvre d'un géoportail</p>	<p>2 missions x 5 J = 10 H/J</p>
<p>Accompagner la définition des profils et les droits d'accès.</p>	<p>Accompagner la définition des profils et les droits d'accès.</p>	<p>Rapports d'ateliers</p>	<p>2 missions x 5 J = 10 H/J</p>

	Appuyer l'élaboration du schéma de sécurisation du réseau entre les divers échelons administratifs (DG, DRC et DCWi) et vers les utilisateurs extérieurs.	Schéma du réseau Cahier des charges	2 missions x 5 J = 10 H/J	
A.1.4. Appuyer le développement de la fonction fiscale du cadastre multifonctionnel au service du ministère des Finances	Examiner la faisabilité du développement de la fonction fiscale du cadastre multifonctionnel, si confirmée définir les procédures, si abouties mettre en place les procédures dans un site pilote (wilaya Alger, Annaba, Constantine).  Organiser deux ateliers de restitution : un premier en fin d'étude de faisabilité, le second pour la préparation du pilote.	Rapport de faisabilité  Rapports d'atelier	9 missions x 5 J = 45 H/J	
A.1.5. Visite d'étude	Visite d'étude dans un pays de l'UE pour un échange d'expérience avec les homologues qui partagent les mêmes problématiques	Rapport de visite d'étude	1 V.E. 6 P x 5 jours	
		<b>TOTAL R 1</b>	<b>215 H/J</b>	
<b>RÉSULTAT 2 : Les propositions de révision des textes existants et la rédaction d'un nouveau texte traitant de l'utilisation de la donnée numérique et l'échange données entre institution sont disponibles.</b>				
Activités à développer	Tâches	Livrables	Moyens (indicatifs)	Hypothèses
A.2.1. Réaliser le diagnostic de la situation législative et réglementaire du système foncier	Analyser le dispositif des textes législatifs et réglementaires	Rapport d'analyse du dispositif juridique et des procédures avec SWOT	1 missions x 5 J = 5 H/J	

	Faire des propositions d'amendements Analyser les manuels de procédures existants Analyser les forces et faiblesses			
A.2.2. Faire l'inventaire de la législation et la réglementation existantes permettant de collecter les données nécessaires à la connaissance exhaustive de l'utilisation du territoire national	Collecter les différents textes sur statuts fonctionnements, missions de l'ANC et des institutions utilisatrices de données géographiques.  Cartographier les relations entre les utilisateurs de données géographiques	Recueil de textes  Rapport avec schémas et organigrammes	1 mission x 5 j. = 5 H/J  1 mission x 5 j. = 5 H/J	
A.2.3. Accompagner l'élaboration et la rédaction des textes manquants et la révision des textes existants.	Assister l'élaboration et rédaction des textes manquants  Assister la révision des textes existants	Feuille de route pour la révision et l'élaboration du corpus juridique  Rapport de suivi évaluation de la révision et de l'élaboration du corpus juridique	6 missions x 5 j. = 30 H/J  6 missions x 5 j. = 30 H/J	
A.2.4. Appuyer les opérations de communication intersectorielle et grand public	Conférence de haut niveau entre les ministères producteurs et utilisateurs de données en coopération avec le CNIG	Conférence organisée et support de présentation des conférenciers. Revue	1 mission x 4 E x 2J = 8 H/J	

	Appuyer l'organisation de Campagnes d'information et sensibilisation de parties prenantes (fonctionnaires, élus, population, professionnels etc.) sur le changement et respect des procédures, incluant les relations avec la publicité foncière et la gestion domaniale	Revues de presse	2 missions de 5 J = 10 H/J	
A.2.5. Visite d'étude	1 visite d'étude axée sur la législation en relation avec l'utilisation de la donnée numérique dans au plus trois établissements similaires dans l'UE	Rapport de visite d'étude	1 V.E. 6 P x 5 jours	
		<b>TOTAL</b>	<b>93 H/J</b>	
<b>RÉSULTAT 3 : Le plan de formation est réalisé et mis en œuvre.</b>				
Activités à développer	Tâches	Livrables	Moyens (indicatifs)	Hypothèses
A.3.1. Réaliser un diagnostic de l'existant et émettre des recommandations pour un plan d'actions.	Réaliser un diagnostic de l'existant et émettre des recommandations pour un plan d'actions.	Rapport de diagnostic et d'état des lieux avec recommandations	1 mission x 5 j. = 5 H/J	
A.3.2. Renforcer les compétences en matière d'ingénierie de formation et de méthodes de gestion d'un programme de formation.	Créer d'un pôle de formation et de formateurs.  Former les membres du pôle à l'ingénierie de formation	Pôle opérationnel  24 membres du groupe de travail du pôle formés à l'ingénierie de formation en	1 missions x 5 j. = 5 H/J  5 missions x 5 j. = 25 H/J	Un groupe de travail de 24 agents technique, juridique et administratif ;

		respectant l'égalité du genre		
A.3.3. Définir un plan de formation et analyser les nouveaux métiers et compétences	<p>Réaliser l'analyse des besoins et l'identification des nouvelles compétences</p> <p>Accompagner l'élaboration des fiches de poste</p> <p>Analyser les modifications et améliorations.</p> <p>Elaborer une stratégie et un plan de communication interne</p>	<p>Un plan de formation</p> <p>Feuille de route pour la l'élaboration des fiches de poste</p> <p>Rapport de suivi évaluation de l'élaboration.</p> <p>Une stratégie et un plan de communication interne</p>	<p>2 missions x 5 j. = 10 H/J</p> <p>2 missions x 5 j. = 10 H/J</p> <p>5 missions x 5 j. = 25 H/J</p>	
A.3.4. Former des agents techniques, juridiques et administratifs dans des thématiques généralistes et spécialisées.	<p>Renforcer les compétences des agents sur des thématiques généralistes</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Gestion de projet</li> <li>• La démarche qualité</li> <li>• Le suivi-évaluation</li> </ul> <p>Organiser des formations spécialisées sur</p>	<p>20 personnes formées dans les différentes formations généralistes</p> <p>48 personnes formées dans les différentes formations spécifiques</p>	<p>6 missions de 5J = 30 H/J</p> <p>24 missions de 5J = 120 H/J</p>	

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les techniques et les nouveaux outils topographiques et d'enquête pour la collecte d'information pour le cadastre général et multifonctionnel et la conservation cadastrale avec un focus particulier sur la fonction fiscale.</li> <li>• Les outils et procédures informatiques pour (i) la mise à jour et l'actualisation des données, (ii) la configuration et maintenance des serveurs, (iii) les systèmes de gestion des bases de données relationnelles et les systèmes d'information à composante géographique (iv) la sécurité réseau.</li> <li>• Les outils et procédures pour développer la fonction fiscale</li> </ul>	ET Au moins 5 « Mallettes pédagogiques » numériques réalisées (thématisques à choisir parmi les thèmes de formation		
A.3.5. Visite d'étude	Visite d'étude axée sur l'organisation et les techniques d'intervention d'un établissement similaire dans l'UE et plus particulièrement de son Système d'information	Rapport de visite d'étude	1 V.E. 6 P x 5 jours	
		<b>TOTAL</b>	<b>230 H/J</b>	
		<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>538 H/J</b>	

## A.2. Calendrier prévisionnel de mise en œuvre du jumelage

Mois	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	
Arrivée du CRJ en Algérie/ Démarrage du jumelage																												
Installation du CRJ –	X																											
Recrutement de l'ACRJ –																												
Préparation des missions ECT																												
<b>COMPOSANTE 0 : CONFERENCE DE LANCEMENT ET DE CLOTURE DU JUMELAGE</b>																												
A.0.1. Conférence de lancement			X																									
A.0.2. Conférence de clôture																									X			
<b>RESULTAT 1 DANS L'OBJECTIF DE MISE EN PLACE D'UN CADASTRE MULTIFONCTIONNEL AVEC UNE EMPHASSE FISCALE, UN SYSTEME D'INFORMATION DE TYPE CADASTRE MULTIFONCTIONNEL PERMETTANT LA GESTION INTEGREE ET SYNCHRONISEE DES DONNEES DOMANIALES, FONCIERES ET CADASTRALES ET LE PARTAGE DE L'INFORMATION AVEC LES UTILISATEURS DE DONNEES GEOGRAPHIQUES EST OPERATIONNEL</b>																												
A.1.1. Elaborer le diagnostic des procédures, produits, ressources et outils de l'ANC		X																										
A.1.2. Accompagner les opérations de réorganisation de la base de données		X	X																									
A.1.3. Accompagner la conception d'un e-cadastre																												
A.1.4. Appuyer le développement de la fonction fiscale du cadastre multifonctionnel au service du Ministère des Finances																												
A.1. 6. Visite d'étude														X														
<b>RESULTAT 2 : LES PROPOSITIONS DE REVISION DES TEXTES EXISTANTS ET LA REDACTION D'UN NOUVEAU TEXTE TRAITANT DE L'UTILISATION DE LA DONNEE NUMERIQUE ET L'ECHANGE DONNEES ENTRE INSTITUTION SONT DISPONIBLES</b>																												

Mois	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27
A.2.1. Réaliser le diagnostic de la situation législative et réglementaire du système foncier		X																									
A.2.2. Faire l'inventaire de la législation et la réglementation existantes permettant de collecter les données nécessaires à la connaissance exhaustive de l'utilisation du territoire national			X																								
A.2.3. Accompagner l'élaboration et la rédaction des textes manquants et la révision des textes existants.																											
A.2.4. Appuyer les opérations de communication intersectorielle et grand public				X																							
A.2.5. Visite d'étude														X													
<b>RESULTAT 3 : LE PLAN DE FORMATION EST REALISE ET MIS EN ŒUVRE</b>																											
A.3.1. Réaliser un diagnostic de l'existant et émettre des recommandations pour un plan d'actions.		X																									
A.3.2. Renforcer les compétences en matière d'ingénierie de formation et de méthodes de gestion d'un programme de formation					X																						
A.3.3. Définir un plan de formation et analyser les nouveaux métiers et compétences							X																				
A.3.4. Former des agents techniques, juridiques et								X																			

Mois	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	
administratifs dans des thématiques généralistes et spécialisées																												
A.3.5. Visite d'étude														X														
<b>COORDINATION DU PROJET DE JUMELAGE</b>																												
Comités de pilotage trimestriels			X			X		X			X			X			X		X		X		X		X			
Rapports trimestriels				X			X		X			X			X		X		X		X		X		X			
Rapport final																											X	
Rapport final de vérification des dépenses																											X	
Versement solde par la DUE (ou recouvrement)																												X
Départ du CRJ – Fin de mission/Jumelage (24 mois)																									X			
Mois	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	

